

41

DISCOURS DE LA DEFENSE DE LA VERITE.

Composé & prononcé par M. LOVIS MARAIS, Prestre
Docteur en Theologie de la Faculté de Paris,

En presence de M^{ur}. le Recteur & de toute l'Université,
assemblée processionnellement en l'Eglise S.
Jacques de la Boucherie, le 8. d'Octobre. 1666.



A PARIS,
Chez PIERRE PROME', rue de la vieille Bouclerie,
proche le pont S. Michel, à l'enseigne de la Charité.

M. DC. LXVI.

Avec Permission & Approbation.

1890. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

A V I S.



I vous voulez sçavoir les raisons qui m'ont obligé de donner ce discours au public, les voicy. Je l'ay fait premierement pour fermer la bouche à certains esprits mal tournez, qui ne prennent jamais les choses dans le bon sens, qui ont fait courir le bruit que j'avois parlé avec peu de respect du Pape: Car quoy que tous ceux qui m'ont fait l'honneur de m'entendre puissent rendre un témoignage assez authentique, que je ne me suis jamais éloigné du respect que je dois au premier Ministre de l'Eglise: I'ay bien voulu encore que tout le monde fust pleinement informé par moy-même de la pureté de mes intentions, & qu'il connût par la lecture de mon discours, qu'il n'y eut jamais de Calomnie plus noire & plus mal fondée que celle de ces personnes capricieuses. Hé quoy! pour avoir parlé un langage qu'ils n'ont peut-être pas accoustumé de parler eux-mêmes, cela les choque & cela les étonne! qu'ils examinent donc si j'ay parlé du Pape autrement que les Papes mesme & le S. Siege, la Faculté de Paris & toute l'Eglise dans ses Conciles. Qu'ils voyent si j'ay esté infidele à rapporter leurs paroles, où si je les ay mal entenduës. Au reste je proteste que je ne me départiray jamais de la soumission & de l'obeissance qui est deuë au Pape &

au S. Siege, particulierement parce que je sçay que son authorité aussi-bien que sa gloire , consiste principalement à executer le premier , & à faire

*Quibus conve-
nienter ex paternâ
traditione perpen-
sis , confidimus
quod nullus jam
veraciter Christia-
nus ignoret unius
cujusque constitu-
tum , quod univer-
salis Ecclesiae pro-
bavit assensus , non
aliquam magisexe-
qui sedem præcete-
ris oportere , quam
primam. Gelas. 1.
ep. 2. ad Episcopos
dardanias.*

executer la loy de Dieu & les Canons de l'Eglise: Je proteste doncque j'y suis inseparablement attaché, & que je veux vivre & mourir dans la Communiō de l'Eglise Romaine: & afin que l'ō soit encore plus convaincu de mon respect & de mon obeissance , je soumets de bon cœur ce discours au jugement de la mesme Eglise , & je le fais d'autant plus volontiers , que je suis assuré que comme je n'ay fait que suivre la tradition constante du S. Siege enne-

my de toutes les nouveautez , non seulement elle ne le desapprouvera point; mais qu'elle luy donnera encore son approbation , qui fera rougir ces flateurs interessez qui deshonoient le S. Siege , & qui sont plutôt ses ennemis que ses defenseurs. La 2. raison qui m'a obligé de mettre ce discours en lumiere , a esté pour détromper quelques personnes ombrageuses à qui toutes choses font peur , & qui se sont plaint que j'avois traité d'Heretiques ceux qui enseignent l'inaffibilité du Pape. Je suis certain qu'ils ne trouveront point dans mon discours que je sois allé à cet exeez. I'ay dit avec la faculté de Paris , que c'estoit une Heresie d'oster l'inaffibilité à l'Eglise pour la renfermer dans la personne du Pape seul ; où est le crime que j'ay commis en cela ? I'ay dit encore avec le Concile de Basle , avec ce grand Pape Adrian VI. qu'il est certain que le Pape peut errer dans la Foy , & j'avoue que mes preuves vont à prouver invinciblement

que cette doctrine de l'Infaillibilité du Pape est une fausseté insoutenable ; mais je ne l'ay point traitée d'Heresie , & on ne peut me le reprocher sans imposture. Ce n'est pas qu'à suivre la methode de certains nouveaux Theologiens , on n'eust peut-estre bien de la peine à s'en defendre : car s'il est vray , ce qu'ils disent , que tout ce qui a esté une fois decidé dans un Concile , mesme Provincial , est de Foy , & que le contraire est une Heresie , pourveu que ce Concile ait esté confirmé par le Pape. A plus forte raison le Concile de Basle ayant défini qu'il est certain que le Pape peut errer , & ce Concile ayant esté confirmé par le Pape Eugene IV. bien plus assurément , mesme que le Concile de Nicée par Sylvestre , ou celuy de Constantinople par Damase : Je ne voy pas bien quelle réponse ils pourroient donner à cet argument que l'on appelleroit , *argumentum ad hominem* , c'est la belle & judicieuse remarque qu'à fait M. de Lau-
noy , *vir in paucis* , φιλάληθερος , dans une lettre qu'il escrit à Monsieur Fauveau Official de Poitiers Mais je n'entre point dans cette difficulté , & je n'en ay rien dit du tout dans mon discours. Je diray seulement en passant qu'ils auroient bien mieux fait de se plaindre de la hardiesse de Bellarmin qui a traité le sentiment des Theologiens de Paris , touchant la superiorité du Concile au dessus du Pape , d'approchant de l'Heresie : car quo y que cette qualification soit injurieuse à la sacrée Faculté au S. Siege & à toute l'Eglise , cependant ils n'en disent mot. Enfin ce qui m'a encore fait prendre la

*Vide Launoium
parte 3. Epistolarū.*

resolution de donner ce discours au public, c'a esté pour me mettre à couvert des reproches que je fais moy-mesme dans mon sermō aux Docteurs lâches & timides, & je ne voy pas comment j'eusse pû les éviter autrement. Car en effet si j'ay presché la vérité, pour quoy ne la pas faire connoître à tous les fidèles? quel danger y a-t-il à craindre? est ce qu'on n'est pas encore capable de comprendre ces vérités dans l'Eglise, c'est ce qu'on ne pourroit dire sans faire injure au S. Esprit & à l'Eglise mesme. Est ce que les temps ne sont pas favorables? quel autre temps devons-nous donc attendre pour publier des vérités si anciennes que l'on a déjà publiées il y a tant de siecles? Ne vaut-il pas bien mieux au contraire détromper je ne scay combien de personnes simples que quelques gens abusent, ainsi par des nouveautés dangereuses que de les entretenir plus long-temps dans ces reveries, ou que de les laisser davantage en suspens de scavoir ce qu'on en doit croire? particulierement dans le siecle ou nous vivons, & ou les Heretiques nous reprochent que nous souffrons que l'on introduise des Doctrines nouvelles dans l'Eglise, sans qu'on s'en apperçoive & qu'on osse s'en plaindre: N'est-ce pas un moyen assuré de les convaincre de fausseté & de calomnie, que de témoigner au public que l'Eglise les desapprouve? De plus les Roys n'ont-ils pas publié leurs declarations il y a si long-temps; Le Parlement, ses Arrests; la Faculté, ses Censures; & toute l'Eglise ses decisions dans ses Conciles? Par quelle étrange Politique voudroit-on donc ca-

cher encore ce que tant de puissances ont voulu
 estre connû à tout le monde? Jugez après cela si je
 ne devois pas me redre à toutes ces raisons si pres-
 santes. Car enfin à vous dire le vray, je ne scaurois
 approuver les maximes de cette prudence du siecle
 qui ne regarde qu'un vain interest auquel elle sa-
 crifie toutes choses; je vous avouë ingenuëment
 qu'elles ne scauroient estre à mon goust de quelque
 part qu'elles viennêt. Et puis qu'ay-je dit sur ce su-
 jet autre chose que ces grands & genereux hômes,
 Monsieur Talon Advocat general dans ses plai-
 doyers si éloquens & si pleins d'érudition qui ont
 été receus avec un applaudissement universel de
 tout le monde. Monsieur de Harlay Substitut de
 monsieur le Procureur general son pere, dans cette
 belle & scavâte harangue qu'il fist dans nôtre assem-
 blée, en presence de tous les Docteurs & Bacheliers
 de l'Université de Paris, de laquelle il a bien voulu
 faire part au public? Enfin qu'ay-je dit que le sca-
 vant Cardinal Pierre d'Ailly Docteur de Paris &
 grand maistre du Collège de Navarre n'ayt dit en-
 core autrefois avec bien plus de force, preschât un
 jour en plein Concile, en presence mesme du Pape
 Martin V. Canoniquement esleu peu de jours au-
 paravant, & reconnû pour legitime Pape dás l'Egli-
 se? Netraita t-il pas devant tous ces Peres assem-
 blez l'opiniô nouvelle de ceux qui veulent que l'ô
 suive le sentiment du Pape au prejudice de celuy
 d'un Concile, d'une erreur tres perilleuse & tres perni-
 cieuse à l'Eglise? Vous le verrez dás le passage entier
 que j'ay cité à la marg: appelle-t-on cela defendre

Ex quibus patet
 quod autoritas de-
 cernendi & definié-
 di, non est attri-
 buenda soli Ponti-
 fici, sed toti Con-
 cilio generali. Vnde
 manifeste reproba-

tur error quorum-
 dam perniciosissi-
 mus, & toti Eccle-
 siæ periculosisimus
 qui adulando pote-
 stati Papali ita de-
 trahunt autoritati
 Sacri Concilij, ut
 dicere præsumant,
 quod Papa non po-
 test necessarij se qui
 deliberationem Cō-
 cilij, inò standum
 esse sententia Papæ,
 si Ecclesiæ vel gene-
 rali Concilio con-
 tradicat. Petrus Al-
 iacus Cardin. in
 Sermone 2. quem de
 adventu Domini co-
 ram Patribus Con-
 stantiensis Concilij
 habuit, anno 147.

l'infiaillibilité du Pape ? & neantmoins on ne se
 plaignit point alors qu'il preschaft ainsi publique-
 ment une verité incontestable ; au contraire nous
 ne pouvons pas douter qu'il n'ayt esté receu avec
 l'Approbation generale du Concile & de tous
 ceux qui l'entendirent. Je ne voy donc pas qui
 pourroit s'en plaindre aujord'huy ; en moins que
 ce ne fussent peut estre certains faux devots im-
 portuns, qui fussent entierement devoüez à quel-
 ques interests particuliers & étrangers au prejudi-
 ce mesme des interests du Roy & de l'Eglise. Pour
 moy je ne suis tout au plus que le foible Echo de
 ces grands hommes ; mais quoy que je n'aye ny
 leur érudition ny leur éloquence, faut-il pour ce-
 la qu'on me blâme si j'imité le zèle qu'ils ont tou-
 jours fait paroistre à defendre l'ancienne Doctrine
 de l'Eglise & de l'Université de Paris, les droits du
 Roy & les libertez de l'Eglise Gallicane ? I'ay com-
 me eux tout le respect qu'ô doit avoir pour toutes
 les Puissances ; mais comme eux, je ne suis ny flâ-
 teur ny idolatre. Je n'ay point appris l'art de dissli-
 muler : mais j'ay appris de S. Basile, *qu'il ne faut point*
rougir de la verité, & que la verité ne craint point de
paroistre toute nue. μὴ επαισχυνόμεθα τὸν ἀλήθεα.... νοῦν
 οὐ ἀλήθεα, ἀσυνήπος, αὐτὸν ἐωθίω δεικνῦσα. Je ne vous
 feray point mes excuses sur mon peu de politesse
 ou de pureté dans la langue, recevez-le tel qu'il est
 & en excusez charitablement tous les defauts.
 soyez au moins persuadé que je n'ay point eu d'autre
 veuë que la defense genereuse & sincere de la
 verité, & vous me ferez justice. A Dieu.



DISCOVR S DE LA DEFENSE DE LA VERITE.



Le Fils de Dieu estant alle un jour de Sabbat chez un des principaux d'entre les Pharisiens qui l'avoit invité de manger avec luy, il ne fut pas sitost entré dans la maison, qu'on luy presenta un malade hydropique. Pluseurs Pharisiens & Docteurs de la Loy sçachant cette nouvelle ne manquent pas de s'y rendre, esperant peut estre de trouver enfin quelque chose à redire à sa conduite, qui leur peut fournir un sujet de le condamner & de le decrier parmy le peuple: En effet l'Evangeliste remarque qu'ils examinoient toutes ses paroles, qu'ils

A

épluchoient toutes ses actions, & qu'ils l'obser-
voient mesmes jusqu'aux moindres demarches.
Et ipsi observabant eum.

Mais I E S V S - C H R I S T dont la lumiere pene-
nettre jusques aux plus profondes tenebres, & jus-
ques dans les replis les plus cachez des conscienc-
es, connoissant la disposition maligne de leur
cœur, ayant autant, pour ne pas dire plus de pi-
tié de leur aveuglement que de la langueur de ce
pauvre malade, dans le dessein qu'il avoit de les
guerir d'une maladie bien plus dangereuse & plus
à craindre, c'étoit la maladie spirituelle de leur
ame, leur propose d'abord une question impor-
tante, dont la réponse devoit estre en mesme
temps & une justification publique de son in-
nocence, & une approbation autentique du mi-
racle qu'il alloit faire en leur presence. Que vous
en semble, leur dit ce Maistre adorable, vous
autres qui faites profession d'expliquer la Loy
de Dieu au peuple, est il permis de guerir un ma-
lade le jour du Sabbat? Il s'agit icy d'instruire ce
peuple qui nous escoute, il s'agit de sçavoir quel
est l'esprit de la Loy de Dieu pour luy en donner
l'intelligence; il s'agit en un mot de concilier
une des loix fondamentales de la Religion, c'est
la loy de la dilection fraternelle avec la loy po-
sitive de Dieu qui regarde l'observance du Sabbat.

A des personnes moins passionnées ou moins
interessées, il n'estoit rien de si aisé que de don-
ner une réponse precise, nette & decisive :

mais à des maîtres aussi corrompus, à des hypocrites aussi superstitieux & aussi ambitieux qu'estoient les Pharisiens, il faut avoür qu'il n'y eut jamais de question plus embarrassante. Diront-ils qu'il est permis? c'est à quoy ils ne sçauroient se resoudre, parce que ce seroit se contredire, & se reconnoistre en mesme temps coupables de la plus noire calomnie qui fut jamais, eux qui avoient déjà si souvent reproché au Fils de Dieu qu'il violoit le jour du Sabbat par la guerison des malades. Apres avoir fait cette premiere démarche, ce seroit une chose honteuse pour eux d'en avoir le dementy, il faut pousser jusqu'au bout, il y va, disent-ils de leur honneur. Diront-ils qu'il n'est pas permis? ah! c'est une erreur trop grossiere & trop sensible elle frappe d'abord les yeux de tout le monde; la lôy Dieu, la raison mesme & le sens commun la condamnent: & quoy qu'ils eussent assez de malice pour le penser, puis qu'ils avoient bien eu autrefois l'impudence de le dire: neanmoins la honte qui accompagne inseparablement les crimes & particulierement le mensonge découvert, est assez forte sur leur esprit toute criminelle qu'elle est, puis qu'elle n'a pas son principe dans la charité, pour les empêcher d'avancer une chose, qui les eût exposéz à la censure publique, & qui les eut fait rougir devant tout le monde.

Que feront-ils donc, mes freres, demain?

A ij

reront t'ils sans response, dans une occation & dans une nécessité si pressante, où il y va de donner gloire à Dieu, & de rendre témoignage à la vérité? ne peuvent-t'ils pas bien juger que s'ils se taisent, on ne manquera pas de les accuser ou de malice, ou d'ignorance, ou de foiblesse: qu'ils donneront sujet de croire qu'ils se défient de la bonté de leur cause, & qu'ils sont eux mesmés convaincus de l'injustice de leur procédé? Cependant malgré toutes ces raisons, ils concluent à ne point répondre, quoy qu'il en puisse arriver; ils aiment mieux abandonner leur silence aux jugemens des hommes que de hazarder une réponse qui ne leur pouvoit estre que d'avantageuse. Que le monde pense ce qu'il voudra de leur silence, cela les touche peu; ils espèrent enfin trouver une occasion plus favorable pour gaigner le peuple, & pour lors ils pourront executer impunément leur pernicieux dessein qui estoit de perdre le juste & de persecuter l'innocence.

*Ipse vero apprehen-
sum sanavit eum ac
dimisit.*

*Cujus vestrum a-
fins a ut hos, in pu-
teum cadet & non
continuè extrahet il-
lum die sabbati?*

Le Fils de Dieu a beau les presser par la guerison du malade, qui les devoit ensemble oublier de parler: *at illi tacuerunt.* Il tâche de les ramener avec douceur de leur aveuglement par cette belle comparaison, qui est-ce d'entre vous de qui le bœuf ou l'asne estant tombé dans un puis, n'iroit pas le retirer, mesme le jour du Sabbat? y avoit-t'il rien de si fort & de si convainquant? *& non poterant ad hæc respondere illi;* mais tout cela

n'est pas capable de les faire revenir à eux, ils demeurent inflexibles , & quoy qu'on les presse, qu'on les convainqu e, qu'on les pousse à bout; ils n'ont point d'autre réponse à faire qu'un silence criminel. *At illi tacuerunt.*

Voila. M. F. qu'elles sont les paroles de Nôtre Evangile. Je sçay bien qu'elles regardent toute l'Eglise , & que partant elles contiennent une belle & importante leçon généralement pour tous les Chrêtiens : mais neanmoins il faut avoier qu'elles regardent bien plus particulierement les ministres , & tous ceux dont la charge est d'instruire les autres: aussi l'Evangeliste n'a pas oublié de nous dire que c'étoit à des Scavans que IESVS-CHRIST parloit. *Ad legis peritos.* Et c'est pour cette raison qu'ayant aujourd'huy à parler devant une des plus augustes compagnies qui soient dans l'Eglise , composée des plus sçavants hommes du monde , qui ne sont pas moins illustres par la profession d'une pieté solide, que par la profondeur de leur science & de leur sagesse , j'ay creu que je ne pouvois pas choisir un sujet, qui fust plus propre pour une si celebre assemblée , & qui répondist mieux à l'esprit de cette pompeuse ceremonie. Mais auparavant demandons les lumières du Saint Esprit par les prières de la sainte Vierge.

Ave Maria.

QVOY qu'il soit vray que de tous les signes extérieurs, celuy dont nous nous servons le plus ordinairement pour exprimer nos pensées ce soit la parole ; il faut pourtant avouer que souvent l'ame d'écouvre bien mieux ses sentiments, & que l'on connoît quelquefois bien mieux les dispositions du cœur par le silence que par la parole même.

Le Prophete Elizée ne connût point l'état des affaires de la Sunamite par sa réponse. *Recte ne agitur... quæ respondit, recte.* Mais quand il l'a vit prosternée à ses pieds, & qu'elle les embrassoit si étroitement sans parler, ce fut pour lors qu'il connût bien l'excez de sa douleur. *Dimitte illam, anima enim ejus in amaritudine est, & Dominus celavit a me.* Son silence fut bien plus eloquent pour exprimer l'amertume de son cœur, que sa parole.

4. Reg. 1.

Luc. 7.

Matth. 19.

Cette illustre penitente si fameuse dans l'évangile, dont IESVS-CHRIST voulut estre luy-même l'Apologiste, ne trouva point de meilleur moyen pour exprimer le regret sensible qu'elle avoit conçeu dans son cœur des desordres de sa vie passée, & la grandeur de son amour que son silence.

Ce jeune homme, auquel IESVS-CHRIST dist, que s'il vouloit estre parfait, il allast vendre ses biens pour le suivre, ne fist connoître le déplaisir qu'il avoit de quitter ses richesses, & cette cupidité secrète & malheureuse qui le tenoit atta-

ché aux choses de la terre que par son silence,
abiit tristis.

Mais sans m'arrester davantage à vous rapporter quantité d'autres exemples, dans lesquels vous verriez que tres-souvent le silence a esté plus expressif que la parole, il me suffit de vous dire, que c'est le propre de toutes les passions, quand elles sont arrivées jusqu'à l'excez, de n'avoir plus d'autre expression pour se produire au dehors que le silence.

Il y avoit déjà long-temps que les Pharisiens avoient conçeu une haine mortelle contre la vérité, & qu'ils luy faisoient la guerre par leurs paroles & par leurs actions; parce qu'elle ne s'accommodeoit pas à leurs maximes, & parce qu'elle condamnoit leur avarice, leur hypocrisie & leur ambition. Il y avoit déjà long-temps qu'ils avoient entrepris de l'alterer & de la corrompre pour la faire servir à leur cupidité & à leur interest. Et l'aversion qu'ils avoient conçue contre elle estoit si violente & si envenimée, qu'ils avoient toujours persecuté tous ceux qui la leur avoient voulu annoncer dans sa pureté: Et c'estoit assez à un hōme de découvrir la vérité toute nuë au peuple, pour estre traité de seditieux, de schismatique, d'Herétique, de pertubateur du repos public: Et en un mot pour estre traité comme les plus infames scelerats.

Cependant, quoy que leurs paroles & leurs actions eussent deu faire connoistre leur malice, neantmoins ils avoient apporté tant de raisons

apparentes, tant de pretextes specieux pour colorer leurs violences, & pour justifier leur conduite, qu'ils avoient enfin ébrouï les yeux presque de tout le monde. On les suivoit à l'aveugle, on les écoutoit comme des oracles, & on leur donnoit mesme des applaudissemens lors qu'on auroit deu fulminer contre eux toutes sortes d'anathemes & d'execrations. Il n'y avoit que pour eux à estre élavez dans les Charges & dans les dignitez de l'Eglise; ils estoient par tout les premiers rangs d'honneur, & on ne voyoit plus qu'eux occuper les chaires dans les Synagogues. C'estoit le party le plus grand & le plus considerable, où il y avoit plus de ces sortes de gens que l'on appelle ordinairement les honestes gens du monde, & parce qu'ils faisoient profession d'une grande reforme à l'exterieur; que le capital de leur Sainteté alloit à observer exactement certaines devotions superstitieuses, jusques à faire passer pour de grands crimes les moindres defauts dans ces sortes de bagatelles; on croyoit qu'ils étoient en effet ce qu'il y avoit de plus saint dans le corps de l'Eglise. De sorte que quoy que leurs actions & leurs discours eussent deu assez faire connoistre le venin de leur cœur à des gens moins preoccupéz, & qui eussent eul le jugement plus juste: neantmoins, comme il arrive ordinairement que les peuples ne jugent de la bonté ou de la malice des choses que par l'éclat & par le grand bruit, ou par la qualité des personnes; le masque d'une

d'une pieté feinte & apparente empeschoit qu'on ne les connust.

Mais aujourd'huy par leur silence. M. F. ils se font si bien connoistre , ils se découvrent avec tant d'évidence qu'il n'y a plus d'apparence de se cacher , & il n'y a personne pour peu éclairée qu'elle soit qui ne prenne ce silence affecté pour une conviction manifeste de leur hypocrisie. On les interroge , & ils ne répondent pas , lors qu'ils font indispensablement obligez de parler : On leur reproche qu'ils corrompent les écritures , & ils ne s'en défendent pas : on les confond , & ils ne veulent pas se rendre ; les voilà donc convaincus d'estre du nombre de ceux dont parle le Prophète Isaïe. *Canes muti non valentes latrare , videntes vana , dormientes , amantes somnia , & canes impudentissimi nescierunt saturitatem.* Des chiens muets qui ne sçauroient aboyer , des chiens endormis qui ne voyent que des choses vaines , des chiens impudens qui n'aiment que leurs réveries & leurs songes. C'est à dire que les voilà convaincus de trois grands crimes. Premièrement de retenir la vérité dans l'injustice & dans l'oppression par leur silence : Secondement de l'avoir corrompuë par leurs artifices & par leurs détours ; & troisièmement enfin les voilà convaincus d'une obstination furieuse à perseverer dans l'erreur. Voilà. M. F. quels sont les crimes que le silence nous découvre aujourd'huy dans le cœur des Pharisiens.

Or quoy que ces trois sortes de vices partent pour l'ordinaire d'une mesme source funeste qui est presque toujours un principe d'interest : Neantmoins on peut dire que le premier est le vice des lâches ; que le second est le vice des fourbes ; mais que le dernier est le vice des impies, des athées, & des reprovez. Et c'est de ces trois sortes de vices que j'ay fait dessein de vous entretenir aujourd'huy : afin qu'après avoir veu combien ils sont odieux aux yeux de Dieu, & combien ils sont pernicieux à l'Eglise, nous dont la vocation & la profession particuliere est d'instruire les peuples, nous nous souvenions qu'un Docteur Catholique ne doit jamais trahir les interest de la verité par son silence : qu'il ne la doit jamais alterer ny la corrompre : & qu'il doit estre dans la disposition de se rendre toujours à la verité reconnue, & ne pas perseverer avec opinion stretté dans l'erreur. Cela veut dire en trois mots, qu'il faut qu'un Docteur Catholique soit gene-reux, c'est ma premiere Partie : Il faut qu'il soit sincere, c'est ma seconde : Et il faut enfin qu'un Docteur Catholique soit humble. C'est le sujet de tout ce discours, je vous demande un peu de patience.



PREMIERE PARTIE.

IL ne faut qu'ouvrir le Livre des Saintes Ecritures pour y voir les plaintes , que Dieu faisoit autrefois par la bouche de ses Prophetes , contre les Pasteurs lasches & mercenaires , contre les Docteurs timides & interessez , qui retenoient la verite dans l'injustice , & qui par une condescendance criminelle entretenoient ainsi les peuples dans leurs desordres ; Ce sont , dit le Prophete , des chiens muets qui ne scauroient aboyer. Malheureux pasteurs d'Israël , s'écrie le Prophete Ieremie , qui sont cause de la perte & de la ruine de ma Bergerie . . . Simon troupeau est dispersé dans les pays estrangers , lasches , vous en estes coupables , & ce qui est encore de plus cruel , après que vous les avez ainsi malheureusement chasséz de leurs pasturages , vous ne les avez pas seulement visitez . Et dans le Prophete Ezechiel . Malheur aux Pasteurs d'Israël qui se repaïssoient eux-mesmes , & qui n'avoient pas soin de donner à mes brebis la pasture qui leur estoit nécessaire . N'esi-ce pas aux pasteurs à repaistre les troupeaux ? Vous vous nourrissiez de leur lait , vous vous couvriez de leur laitne , & pour tout dire , vous vous engraissez au despens de mon troupeau , pendant que vous le laissiez perir miserablement sans lui donner la nourriture spirituelle , apres laquelle il soupiroit il y avoit si long-temps . Au lieu de fortifier les foibles , de guerir les malades , de consoler les affligez , de procurer la paix & l'union entre mes brebis , de ramener avec douceur celles

Canes muti non va-
lentes latrare Isa 16.
Vx pastoribus Israël
qui disperdunt & dilata-
cerant gregem pascuæ
meæ... vos dispersistis
gregem meum , & eje-
cistis eos , & non visi-
tastis eos . Ierem. 23.

Vx Pastoribus Israël
qui palcebant semet-
ippos : nonne gregem , à
Pastoribus pascuntur?
lac comedebatis , &
lanis operiebimini , &
quod crassum erat oc-
cidebatis : gregem au-
tem meum non pasce-
batis , quod infirmum
fuit non consolidastis ,
& quod agrotum non
fanastis , quod confra-
ctum est non alligastis ,
& quod abjectum est
non reduxistis , & quod
perierat non quæstistis ,
sed cum austeritate
imperabatis eis & cù
potentia . Ezechiel 3.

qui s'étoient écartées des voyes de la justice, & de chercher celles qui se perdoient par leurs desordres, vous vous en mocquiez, & vous acheviez encore de les accabler, les traitant comme des esclaves avec un empire absolu, & avec une rigueur insupportable.

Mais si on prend garde encore aux menaces terribles que Dieu joint toujours à ces mesmes plaintes ; je ne pense pas qu'il y ait de Ministre, de

Vivo ego dicit Dominus: quia pro eo quod facti sunt greges mei in rapinā, & oves meā in dévorationem omnium bestiarum a gri, eo quod non esset pastor: neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum: sed Pastores pascebant semetipos, & greges meos non pascebant propterea Pastores audite verbum Domini: hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ipse super Pastores requirā gregem meum de manu eorum, & cessare faciam eos ut ultra nō pascan gregē. *Ezech. 34.*

Ego Spiritus mendax in ore omnī Prophatarum tuorum... Ecce Dominus dedit spiritum mendacij in ore omnium prophetarum tuorum, *3 Reg. 22.*

Dominus miscuit in medio eius spiritum vertiginis. *Isa. 19.*

Fili hominis specula torem dedi te domui Israël: & audies de ore meo verbum, & annuntiabis eis ex me. si dicente me ad impium; morte morieris; non annuntiaveris ei neque locutus fueris, ut avertatur à viā suā impiā, & vivat: ipse impius in iniuitate suā morietur; sanguinem ejus de manu tua requiram. *Ezech. 3.*

Mais écoutons encore comme Dieu parle à son Prophète Fils de l'homme, je t'ay commis à la garde de mon peuple, & je t'ay étably pour veiller sur la maison d'Israël; Je te feray connoistre mes volontez, & tu leur parleras de ma part: quand j'auray menacé de mort l'impié, s'il arrive que tu sois assez lasche pour taire la vérité,

¶ que tu craignes de luy porter cette nouvelle , que je veux que tu luy annonce , afin qu'en se convertissant il puisse éviter les effets de ma colere , l'impie mourra dans son iniquité , mais tu en seras la cause , ¶ tu seras responsable de sa mort. Ah ! M. F. cela ne devroit-il pas faire trembler les Pasteurs & les ouailles , les maistres & les disciples ? Le silence damne les uns & l'ignorance n'excuse pas les autres. Faut-il donc s'étonner apres cela , dit le grand saint Gregoire de Nazianze , Si le Prophete Ieremie demandoit une fontaine de larmes pour deplorer l'état malheureux du peuple d'Israel , cause par le silence criminel des docteurs & des ministres de son temps ? Il se plaint , dit ce Pere , principalement de la malice des Pasteurs.

En voila bien assez peut - estre mesme que **cen** est déjà trop , pour montrer combien ce silence des Docteurs & des Pasteurs de l'Eglise est criminel ; puisque Dieu le punit d'une maniere si severe & si terrible. Etre abandonné à ses propres passions , & au sens reprove , estre remply de l'esprit d'erreur & de mensonge , n'entrer jamais dans le Royaume de Dieu , n'avoir point de part à la promesse faite aux enfans d'Abraham , n'avoir pour son sort que le partage des hypocrites & des reprovez dans une éternité de peines , estre responsables au dernier Jugement de la perte des ames , c'est à dire , n'estre pas seulement punis pour **ces** fautes personnelles , mais encore pour tous les crimes & pour toutes les iniquitez des autres , ausquelles on n'aura pas remedié par des

Ἵντει μὲν οὐτος
ὑπὲρ κεφαλῆς
ὑδωρ , καὶ τοῖς
οφθαλμοῖς πη-
γλωττῶν δακρύων ,
ἴνα κλαύσον τὸπος
ἀξιῶν τὸν Ισ-
αὰν. οὐδὲ πετα-
σθεῖν τὸν καὶ
μοχθηπίαν.
Gregor. Nazianzen.
erat. 1.

avertissemens salutaires : Ce sont les plus ordinaires châtimens de cette lasche prevarication.

Aussi n'y a-il rien que I E S V S C H R I S T ait tant recommandé à ses A po stres & à ses Disciples, que cette defense genereuse de la verité. Et il ne faut pas s'en étonner, I E S V S - C H R I S T aimoit si tendrement & si passionnément la verité, qu'on peut dire qu'il n'a vescu, & qu'il n'est mort que pour elle. Le premier commandement qu'il leur ~~est~~ si-tost qu'il les eut choisis, fut d'aller dans toutes les parties de la Iudée prescher son Evangile. *Ite ad oves quæ perierunt domus Israel, prædicate dicentes, quia appropinquavit regnum cælorum.* Il estoit dans une sainte impatience de faire connoître la verité aux hommes. Et quand il les envoia par toute la terre, *Euntes ergo docete omnes gentes, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.* Allez prescher ma doctrine à toutes les Nations de la terre, annoncez courageusement la vérité devant les Rois & devant les Princes. Je vous donneray des paroles & une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront resister. On vous fuscitera des persecutions de toutes parts, je vous en avertis, & à vous dire le vray, je vous envoye comme des brebis au milieu des loups : mais ne craignez point ceux qui n'ont de pouvoir tout au plus que sur les corps ; & puis le disciple n'est pas plus que le maistre. Vous sçavez que je n'ay pas reçeu un traitement plus favorable, si vous estes assez genereux de me confesser devant les hommes, oultre que je vous promets la victoire de tous vos ennemis

Math. 10

Math. 23.

par la force invincible de ma grace, soyez assurez que je vous reconnoistray pour mes veritables disciples devant la face de mon Pere.

Et comme il étoit prest de mourir , il leur repeta ce commandement , mais il le repeta de la maniere du monde la plus touchante & la plus engageante. Souvenez - vous , leur dit - il , que je vous ay choisis du milieu du monde corrompu pour porter la lumiere de la verité à tous les peuples de la terre : que je vous ay découvert les secrets que j'ay appris de mon Pere ; & partant si vous m'amez (comme je n'en doute pas) gardez donc mes paroles demeurez dans la doctrine que je vous ay enseignée. Vous avez eu le bon - heur d'entendre à loisir les paroles de vie , je vous ay entretenus comme un amy fait son amy , je vous ay parlé à cœur ouvert , rendez donc témoignage de moy au monde , voila ce que je demande de vous en vous disant Adieu : N'abandonnez pas mes interests , allez par tout chercher mes oüailles , & portez leur la nouvelle de ma venue , annoncez leur toutes les verités que vous avez entendues , dites ce que vous avez veu , & ce que vous avez ouïy durant tout le temps que vous avez esté avec moy , faites leur connoistre la maniere dont j'ay vescu parmy vous sur la terre : Et puisque vous m'avez accompagné dans toutes les épreuves les plus fâcheuses de ma vie , soyez donc les tesmoins irreprochables , & de la vérité de ma doctrine , & de l'innocence de ma vie ; assurés vous aussi que je m'en vais vous preparer un Roiaume comme mon Pere , me l'a preparé à moy - mesme.

Apres cela, M. F. faut-il encore quelque chose de plus pressant pour nous animer à la defense de la vérité : & quand IESVS-CHRIST parle à ses Apôtres, ne parle-t'il pas à tous les ministres & à tous les Docteurs de l'Eglise ? Ce que je vous dis-je le dis à tous, pouvoit-il mieux nous faire connoître l'obligation que nous avons de rendre témoignage à la vérité, & de ne pas trahir ses intérêts par notre silence. Il commande, il prie, il menace, il promet des récompenses, enfin il nous conjure par toute la tendresse de son amour, & par l'amour même que nous avons pour luy, *si diligentisme*, de luy rendre témoignage, & de prêcher la vérité de sa doctrine à son peuple.

*Vx enim mihi est, si
non Evangelisavero.
1. Corinth. 9.*

*Contestor vos hodie
quia mundus sum à
sanguine omnium, non
enim subter fugi quo
minus annuntiarem
omne consilium Dei
vobis.... Vos scitis quo
modo nihil subtraxe-
rim utilium quominus
annuntiarem vobis.
1. Cor. 2. 20.*

Faut-il donc s'étonner, M. F. si le grand Apôtre disoit dans la lettre qu'il écrivoit à ses disciples de Corinthe, *Malheur à moy si je suis infidele dans mon Ministere, & si je ne presche pas l'Evangile de IESVS-CHRIST mon Maistre.* Faut-il s'étonner s'il se mettoit si fort en peine de se justifier devant les principaux de l'Eglise d'Ephese, comme il étoit sur son départ de l'Asie. *Ie proteste aujourd'hui que je suis pur du sang de tous, & que je ne vous ay celé aucune des veritez que Dieu m'auoit ordonné de vous enseigner.... Vous le scavez, & je vous en prends à tesmoins, si j'ay manqué de vous dire toutes les choses qui estoient nécessaires pour vostre salut.* Il avoit été instruit dans l'école de son Maistre; il scavoit combien grandes, & combien indispensables sont les obligations qu'ont les pasteurs & les

Les ministres de l'Eglise d'enseigner la verité, s'ils veulent avoir les mains pures du sang de ceux que Dieu a soumis à leur conduite.

Je scay bien ce que dit le Sage, qu'il y a un tems de parler, & un temps de se taire, & qu'il faut que la prudence Chrétienne regle aussi bien le silence que la parole. **I E S V S - C H R I S T** ne demande pas moins dans ses ministres la prudence du serpent, que la simplicité de la colombe. *Estote prudentes sicut serpentes, & simplices sicut columbae.* C'est à elle de faire le discernement des choses qu'il faut dire d'avec celles qu'il faut taire: C'est à elle d'observer les personnes & les temps? En un mot, c'est à elle de menager sagement les occasions les plus favorables, pour que la verité soit mieux reçue.

Matth. 10.

Il y a de certaines veritez qui ne sont pas absolument nécessaires pour le salut, & ce sont celles que la prudence Chrestienne ne declare point aux fideles, que lors qu'elle les voit disposés à les recevoir. C'est ainsi que le Fils de Dieu en a usé luy-même. *Multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo. I'ay plusieurs choses à vous dire, mais vous n'estes pas encore capables de les porter.* C'est ainsi que le grand Apostre en a toujours usé. *Iusques icy ie ne vous ay donné que du lait comme à des enfans qui ne commencent qu'à n'aistre en I E S V S - C H R I S T, & non pas une viande solide, parce que vous n'estiez pas assez forts pour la digerer, & vous nel'estes pas même encore.* Et dans un autre

Ioan. 16.

Tanquam parvulis in Christo lac vobis possum dedi, non escam nondum enim poteratis; sed ne nunc quidem potestis. 1. Corinth. 3.

Humanum dico fra-
tres propter infirmi-
tatem. Rom. 6.

Infirmum assumite
non in disceptatio-
bus cogitationum.
Rom 14.

endroit, *Je ne vous dis que des choses communes & faciles*, parce que vous êtes encore faibles. Il donne mesme les regles qu'il faut garder en ces occasions, c'est dans la lettre qu'il escrit à l'Eglise de Rome. *Supportez le faible dans la tendresse de sa conscience, donnez vous bien de garde de le troubler par vos disputes, & ne vous separerez point de sa communion.* Il y avoit alors une division dans l'Eglise touchant l'usage des viandes, & l'observance des jours, les uns croyoient qu'il n'estoit plus necessaire de faire ce discernement des jours & des viandes; les autres soutenoient & praticoient le contraire. Il est certain que ceux qui estoient plus avancez dans la connoissance des veritez divines, que ces grandes lumieres de l'Eglise, comme S. Paul & les autres Apostres estoient dans le sentiment, qu'on ne devoit plus s'attacher à toutes ces observances Legales. Cependant que fait le grand Apostre? Par une condescendance Chrétienne il veut que l'on supporte les faibles dans leur faiblesse, & non seulement il craint de blesser luy-mesme leur conscience, qui est encore tendre & delicate là-dessus; mais encore il reprend severement, & condamne tous ceux qui les condamnent, ou qui les mesprisent.

C'est dans ces occasions M. F. où la prudence Chrétienne juge qu'il faut garder le silence: parce qu'elle prevoit bien, qu'en faisant paroître trop de chaleur & trop de zèle, il y auroit danger d'allumer tellement le feu de la dissension & de

la discorde entre les Chrestiens, qu'on auroit bien de la peine par apres à l'esteindre. L'amour que la charité luy inspire pour le bien de la paix fait qu'elle se donne bien de garde pour lors de troubler l'Eglise par des disputes assez souvent dangereuses, & qui ne servent qu'à brouiller les consciences, & à blesser la charité. Ce qui fait dire à un grand Evesque d'Afrique, *Que souvent il y a des choses qui seroient salutaires, si elles estoient dites à propos, & qui nuisent quand elles sont dites à contre-temps*: C'est pourquoy il faut principalement observer le temps favorable pour distribuer bien à propos la mesure du froment à la famille du Seigneur. Celuy donc qui par le defaut d'experience dans ce genre de gouvernement, ne sachant pas le danger qu'il y a de ne pas menager avec prudence ces momens pretieux, trouble l'Eglise par des questions qu'il fait naistre, & qu'il agite hors de saison, sans nécessité, sans utilité, mais seulement par vanité & dans le desir de paroistre savant: celuy-là n'est pas un dispensateur de la famille de I E S V S - C H R I S T , mais un dissipateur qui traite indignement les mysteres de Dieu. Voila M. F. en quels temps & en quelles occasions les Apôtres & les Saints ont cru devoir user d'un sage menagement, mesme à l'égard de quelques veritez divines moins nécessaires: à plus forte raison par consequent de certaines veritez humaines & inutiles, à l'égard desquelles on peut dire qu'ils n'avoient pas esté proprement & principalement establis par I E S V S - C H R I S T pour en

Sæpè enim que' op-
portunè prolata salu-
bria forent, incon-
gruo tempore, nocue-
runt. Ergo & oppor-
tunitas observanda
est, vt in tempore tritici
mensura familiæ dis-
pensetur. Si quis igi-
tus horum pericula-
rum nescius, cum vi-
deri doctus appetit,
importune ac nulla
utilitate suadente,
spontaneis questioni-
bus Ecclesiam turbat,
hic non dispensator
familiæ dominica, sed
dissipator est, & my-
steriorum Dei disper-
sor. Secund Hermann.
lib. 11. c. 3.

Je passeray encore plus avant si vous voulez, & j'avoüeray qu'à l'égard mesme de quelques veritez divines plus necessaires, il faut user de circonspection & de prudence. Tous les temps ne sont pas propres. *Il est inutile de parler*, disoit l'Ecclesiastique, à ceux qui ne veulent pas entendre. Il y a des personnes qui se rendent indignes d'entendre la vérité, comme dit le grand Apostre parlant aux Juifs qui estoient dans Antioche de Pisidie. La parole de Dieu est sainte, elle est sacrée, il ne la faut pas exposer temerairement à la profanation des impies, & à la risée des Infideles. *Ne donnez pas les choses saintes aux chiens*, dit le Fils de Dieu dans l'Evangile; *Ne jetez pas vos perles devant les pourceaux*, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, & que se jettant sur vous, ils ne vous deschirent. C'est ainsi qu'en ont usé les Pères dans les premiers siecles, & nous lisons assez souvent dans les Escriptis de saint Augustin, *Quod norunt fideles*, sans s'expliquer davantage, quand il estoit obligé de parler en public d'un mystere de nostre religion. Je scay bien enfin qu'il y a des temps où la fuite est avantageuse & necessaire mesme pour le bien de l'Eglise, selon ces paroles de JESUS-CHRIST, *S'ils vous persecutent dans une ville fuyez dans une autre*. Et l'Eglise a jugé cette conduite si importante qu'elle fit autrefois un reglement de discipline touchant cela. Le Concile d'Elvire au commencement du quatrième siecle ordonna

Vbi auditus non est,
non effundas sermo-
nem, Eccli. 32.

Sed quoniam repel-
litis illud & indignos
vos judicatis aeternaz
vitæ ecce converti-
tur ad gentes. AB. 11.
Nolite dare sanctum
canibus, neque mitra-
tis margaritas vestras
ante porcos, ne forte
côculcent eas pedibus
suis, & conversi di-
rumpant vos.
Math. 7.

Cum autem perse-
quentur vos in civi-
tate istâ fugite in
aliam, Math. 10.

qu'on ne mettoit point au nombre des martyrs de I E S V S - C H R I S T tousces imprudens briseurs d'Idoles , qui s'exposoient temerairement à la mort , & qui en mesme temps par leur imprudence , & par les mouvemens d'une ferveur indiscrete exposoient l'Eglise à la persecution des Infideles. Ce qui fait dire à S. Gregoire de Nazianze

ces paroles admirables. *Qu'il est également danger d'eu less yπoπoι a-
reux de demeurer dans le silence , quand il faut defen- xonçā , xḡi xw-
dre la verité ; & de se laisser emporter à l'exez d'un θpōt̄ns aπeγan-
zele indiscret , quand il faudroit se taire.* *ειποπoιns
aπaideutos.*

Greg. Nazianz.

orat. 26.

Il est donc vray que la defense de la verité doit estre conduite selon les regles de la prudence Chrétienne , & qu'il y a des occasions ou le silence est plus utile que la parole : mais quand un ministre ou un Docteur de l'Eglise est consulté sur quelque point de la Religion , qu'on le presse de dire ce que l'on doit croire , ou ce que l'on doit faire en conscience dans de certaines occasions fascheuses & difficiles , & qu'il voit que la verité est en danger d'estre opprimée par son silence ; ou que les ames qui luy sont soumises sont en danger de leur salut ; Vive Dieu. M. F. il est obligé de parler , & il ne peut plus se taire sans estre coupable d'avoir trahy la cause de Dieu mesme.

C'est alors , dit le grand S. Gregoire de Nazianze ,

*Que les plus moderez , & ceux là mesme qui aiment οἱ καὶ ταῦλλα
plus le repos & la tranquillité se font violence & de- ωσιν εἰπλυκοίτε
viennent des lyons dans cette guerre spirituelle. En un
mot , c'est dans ces occasions ou je soutiens que θηκεῖς εἰραγ,*

διὰ τὸν ὄντας le silence est criminel , & qu'il est un des plus
 ἀνάλογαν- grands & des plus dangereux scandales qui puif-
 σιν τοτε, sent arriver dans l'Eglise.

δύναμας. C'est particulierement à vous, Mes Pères & mes
 Greg. Nazianz. Maistres, à qui ma parole s'adresse, vous dis-je qui
 erat.

estes eleuez sur la montagne, exposez à la veue
 de toutel l'Eglise, vous que l'on consulte de toutes
 parts sur les matieres les plus importantes de la
 foy & des mœurs, vous en un mot dont les de-
 cisions doivent servir de regle, c'est à vous de de-
 fendre courageusement la verité, & de ne pas tra-
 hir ses interests par vostre silence.

Peut-estre que la prudence mondaine , cette
 ennemie jurée & irreconciliable de Dieu , qui
 s'oppose sans cesse à ses desseins ne manquera pas
 de vous suggérer quelques pretextes specieux
 pour vour empescher de parler: mais fermez les
 yeux à toutes les considerations humaines ; re-
 noncez à toute sorte d'interests, pour n'aimer plus
 que la verité , & pour n'avoir plus d'autre zele
 que pour soutenir la cause de Dieu & de l'Eglise.
 Suivez l'exemple de IESVS-CHRIST vostre Maistre,
 & considerez que comme il n'est venu au mon-
 de , que pour rendre témoignage à la verité. *Ego*
in hoc natus sum & ad hoc veni in mundum , ut te-
stimonium perhibeam veritati, Vous devez le regarder
 comme vostre modele, en sorte que vous n'ayez
 pour unique but de tous vos travaux & de tou-
 tes vos estudes que la defense generueuse de la
 verité , puis qu'il vous en a rendu les depositaires

en vous faisant participants de sa mission & de son Sacerdoce, & puisque vous vous estes encore consacrez à elle d'une maniere si particuliere, que vous avez promis à Dieu à la face de ses autels, que quand il y iroit de la perte de vostre vie, vous nous engagiez à la defendre jusqu'à l'effusion du sang.

I'avouë que pour cela il faut estre genereux, qu'il faut avoir de la force & du courage pour mespriser les charmes du monde, pour fouler aux pieds l'Idole de la fortune, & pour soutenir toutes les attaques & toutes les persecutions que le diable, le monde & la chair faireont élever contre vous; I'avouë qu'il faut avoir bien de la fermeté pour n'estre pas ébranlé par tant & de si rudes secousses, & pour rendre l'honneur & l'hommage que nous devons à la vérité au milieu de toutes ces violentes agitations.

Nous n'avons que trop d'exemples funestes de ces personnes lasches & interessées, qui cherchent des inventions pour se delivrer des maux temporels dont la defense genereuse de la vérité est ordinairement menacée. Mais qu'est-ce que le Fils de Dieu dit de ces sortes de gens. *Celuy qui aime son pere ou sa mcre plus que moy n'est pas digne de moy; celuy qui a plus d'amour pour son fils ou pour sa fille que pour moy, est indigne de moy, & celuy qui ne veut pas porter sa croix & me suivre, ne merite pas d'estre au nombre de mes disciples.* Et qu'est-ce qu'il leur dira à la fin des temps, *Allez retirez-vous ou-*

Qui amat patrem aut matrem plusquam me non est me dignus qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus: & qui non accipit crucem suam, & se sequitur me, non est me dignus.
Actib. 10.

Nunquam novi vos, discedite à me qui operamini iniquitatem.
Actib. 7.

vriez d'iniquité, je ne vous connois point, & je ne vous ay jamais connus.

Quelqu'un me dira peut-estre, mais s'il arrive que le plus grand nombre soit dans l'erreur, que voulez vous donc que je fasse? Voudriez-vous que moy qui suis un particulier je m'opposasse tout seul au torrent, & quand bien mesme je serois assuré d'estre soutenu par quatre ou cinq personnes de s'intéressées? Ne puis-je pas en ces rencontres mesnager mon honneur, ma reputation, & ma fortune? Je ne veux pas consentir à l'erreur, parce que la Loy de Dieu me le defend, *Ne vous laissez point emporter au mal par la multitude, et dans un jugement ne suivez point le sentiment du plus grand nombre pour trahir la vérité.* Mais aussi si je parle il y a sujet de craindre que je ne me fasse quelques meschantes affaires, je me mets au hazard d'encourir peut-estre la disgrâce de quelques personnes puissantes, & on me faira passer pour un homme qui ne demande qu'à broüiller. Ne vaut-il donc pas mieux garder quelques mesures dans ces occasions? Ne semble-t-il pas qu'il est de la justice & de l'équité naturelle qui veut que nous ayons soin de nous-mesmes, & qu'il est encore de la prudence, quand il n'y auroit que le bien de la paix, de demeurer dans le silence, pour s'épargnant de suites fascheuses, & pour éviter tant d'écueils qui sont également dangereux.

Je ne scay si ces raisons d'une politique mondaine seroient supportables dans la bouche d'un

*Non sequeris tuibam
ad faciendum malum:
nec in judicio, pluri-
morum acquiesces sen-
tentia, ut a vero de-
vies. Exod 13.*

payen & d'un infidele ; mais je suis assuré que dans celle d'un Chrestien , d'un Prestre de I E S V S-CHRIST & d'un Docteur Catholique , elles sont plus horribles que des monstres , & il faut avoir renoncé à toutes les lumieres de l'Evangile pour prétendre justifier cette lascheté honteuse par des pretextes aussi vains , aussi injustes , & aussi contraires à l'esprit du Christianisme .

Cependant , M. F. voila quelle est la maniere de raisonner de ces esprits forts , qui veulent pourtant passer pour estre les plus justes & les plus moderez . Ils ont encore à ce qu'ils disent , quelque crainte de Dieu devant les yeux , ils ne voudroient pas l'offenser sans pretexte . Et parce qu'ils ne scauroient agir contre leur conscience , il faut se former une conscience toute nouvelle qui obscurcisse les lumieres de l'autre , & qui en étouffe les remords . Il faut trouver des raisons pour se persuader à soy-mesme , que ce qui est le plus commode est aussi le plus sage & le plus juste . Il n'est rien de plus artificieux que ces ames timides qui craignent la perte de quelque bien , & qui cherchent à se delivrer de quelque mal dont elles sont menacées : elles ne manquent jamais de détours , ny d'expedients pour transformer leurs pensées de crainte en des conseils de prudence , & pour couvrir de l'honneur d'estre estimées discrètes & judicieuses , le deshonneur de paroistre dasches .

Mais est ce là la conduite de l'Esprit de Dieu ? Est-ce ainsi qu'en ont usé les Saints dans l'un & dans l'autre testament ? Sont-ce là les sentiments

de ce grand Capitaine , de cét illustre condu-
cteur du peuple de Dieu , Iosué , quand il disoit ,
Ego autem & domus mea serviemus Domino , ouy ,
quand je verrois tout le peuple d'Israel courir aveu-
glement apres les dieux estrangers , je demeureray in-
violablement attaché au service du vray Dieu , & je
n'abandonneray jamais sa loy.

Et si cette conduite eût esté celle de de l'Es-
prit de Dieu , pourquoy donc tous les Prophe-
tes , ces hommes incomparables , un Elie , un Mi-
chée , un Isaïe , un Ieremie , un Ezechiel , un Da-
niel & tant d'autres , se sont ils exposez à tant de
persecutions & de violences , pour soutenir
les interests de la verité , lors mesme qu'il sem-
bloit que tout le monde suivoit l'erreur & le
mensonge ? Que ne demeuroient-ils dans le re-
pos & dans le silence ? Que ne se procuroient-ils
cette paix & cette tranquillité pretendue ? On
ne leur demandoit pas pour l'ordinaire qu'ils
suivissent eux-mesmes le torrent du monde dans
ses desordres . Ah ! M. F. c'eust esté le dernier ex-
cez de l'injustice . Il leur estoit permis de vivre
comme il leur eust pleu : On les laissoit dans une
entiere liberté de sentimens & de pensées . Ils
n'avoient seulement qu'à ne dire mot ; c'est tout
ce qu'on exige d'eux , y eut-il jamais un moyen si
aisé , & en apparence mesme plus prudent & plus
sage pour s'épargner tant de peines & tant de
cruautez , particulierement puis qu'il sembloit
qu'ils ne s'engageoient point par là à rien faire co-

tre leur conscience? mais ils sçavoient que les juge-
mens de Dieu sont bien differents de ceux des
hommes; le monde leur commandoit de se taire;
mais Dieu leur avoit ordonné de parler , & c'est
pourquoy ils se moquoient de toutes les mena-
ces, & ne cessoient de crier à haute voix contre
les desordres. *Propter Sion non tacebo.*

Isa. 62.

Voila comme tous les Apostres & tous les
Saints en ont usé dans l'Eglise , à l'exemple de
I E S U S - C H R I S T leur Maistre. Et quand on leur
a voulu imposer le silence , c'est alors qu'ils ont
fait paroistre davantage l'ardeur de leurzele & la
grandeur d'un courage invincible. On a beau les
charger d'opprobres , & les couvrir de confu-
sion , on a beau les menacer de leur faire souf-
frir les prisons , les bannissemens , les fouëts &
toute sorte de supplices jusqu'à la mort , ils de-
meurent intrepides ; malgré tout ce qu'il y a de
plus horrible ils parleront , & n'ont point d'autre
response à faire à toutes les menaces qu'on
leur fait , que cette réponse genereuse. *Devant*
Dieu jugez vous mesmes s'il est juste de vous obeyr
preferablement à Dieu : Car enfin le moyen de ne pas
dire ce que nous avons veu , & ce que nous avons ouÿ?

Je passe sous silence l'exemple de ces grands
Saints de l'Antiquité: d'un. Saint Athanase dont
la gloire ne mourra jamais , qui a soutenu pen-
dant plus de quarantes années la foy de l'Eglise,
au milieu de toutes sortes de persecutions , con-
tre un nombre presque insinu de Partisans de

Si justum est in com-
spectu Dei vos potius
audire quam Deum ,
judicare : Non enim
possumus quæ vidimus
& audivimus non lo-
qui. Att. 4.

l'heresie. D'un S. Hilaire , qui ne craint pas mesme de parler aux testes couronnées , & qui dans un Concile de Seleucie composé de cent soixante Evesques defendit si puissamment la vérité orthodoxe; quoy qu'il eust presque autant d'ennemis à combattre, qu'il y avoit d'Evesques dans ce Concile. Je ne vous diray rien de la fermeté inébranlable d'un S. Eusebe Evesque de Vercueil dans un Concile de Milan, au milieu de plus de deux cens Evesques. En un mot je ne vous parle-ray point de tant d'autres illustres defenseurs de la vérité que Dieu a fait paroistre dans tous les siecles de l'Eglise , pour estre les modeles de tous les Ministres & de tous les Docteurs Catholiques.

I'en ay assez dit pour vous faire voir que toutes ces raisons , par lesquelles ces ames lasches & timides, ces ames venales pretendent justifier leur silence , ne sont que les artifices d'une prudence toute seculiere , & qui bien loing d'estre auhori-sées par l'Ecriture & par la tradition , qui doivent estre les regles de nostre conduite , elles sont opposées à l'esprit du Christianisme , combatuës par l'exemple de I E S U S - C H R I S T , par l'exemple des Apostres , & par l'exemple de tous les plus grands Saints qui ont jamais paru dans l'Eglise.

Permettez - moy donc de finir cette premiere partie par ces belles paroles de saint Augustin , Celuy - là seul , dit ce Pere , peut comparoistre devant Dieu avec confiance , à qui Dieu n'impute point de pe-

Exiit liber in conspe-
ctu Dei , cui neque sua
Deus peccata impu-
tat , quia non fecit:
neque aliena , quia non
approbavit : neque
negligentiam , quia ^{ne}6

chez propres, parce qu'il ne les a point commis, ny des pechez d'autruy, parce qu'il ne les a point approuvez, ny de negligence, parce qu'il n'a point obmis de reprendre ceux qui pechent, ny d'orgueil, parce qu'il est demeuré dans l'unité. Souvenons nous que si c'est assez à de simples Chrestiens de ne pas consentir à l'erreur, ce n'est pas assez à des Docteurs, il faut encore qu'ils parlent, & qu'ils crient contre les vices, & c'est principalement à eux de s'opposer avec courage à l'erreur & au mensonge pour n'estre pas coupables de cette negligence criminelle dont parle saint Augustin. *Neque negligentiam, quia non tacuit.* Faisons en sorte que nous puissions dire avec le grand Apostre, *Nous avons esté elevez au Ministere par la misericorde de Dieu, & nous raschons aussi de nous en acquiter avec toute sorte de soin & de zele, nous ne fuyons point le travail.* Mais en mesme temps, souvenons nous de ces autres paroles qui suivent. *Nous ne faisons point d'actions sordides, qu'on est obligé de cacher, nous marchons sans artifice, & nous n'alterons jamais la parole divine : nous descouvrons la vérité sincèrement, & nous vivons de telle sorte, que songeant à edifier tous les hommes, & à estre irreprochables, nous avons toujours Dieu devant les yeux.* Cela veut dire que si c'est un grand mal de trahir les interests de la vérité par son silence, c'en est encore un bien plus grand de l'alterer & de la corrompre. C'est ma seconde partie.

tacuit: neque superbiam, quia in unitate permanxit. S. I. AUG. serm. 18. de Verbo Domini. in fine.

*Ideo habentes admissi-
strationem, juxta quod misericordiam
consecuti sumus, non
deficimus. 2. Corintb 4.*

*Sed abdicamus occulta dedecoris, non
ambulantes in astutia, neque adulterantes
Verbum Dei: Sed in
manifestatione veritatis
commendantis nos
metipso ad omnem
conscientiam hominum
coram Deo. Ibid.*

LA DEFENCE
SECONDE PARTIE.

IEn ne pense pas M. F. que je sois obligé de vous faire un long discours pour vous montrer combien le crime de ceux qui corrompent, & qui alterent la vérité est odieux aux yeux de Dieu, & combien il est pernicieux à l'Eglise. Il n'y a qu'à voir comme Dieu parle à ces malheureux fourbes, à ces ministres corrompus, à ces juges vendus à l'iniquité. *Malheur à vous qui dites que le mal est bien, & que le bien est mal : qui transformez la lumiere en tenebres, & les tenebres en lumiere : qui changez l'amertume en douceur, & la douceur en amertume ; Enfin, malheur à vous, qui pensez estre bien sages, vous qui vous laissez aveugler par les presens ; vous qui violez toutes les loix de la justice : vous dis-je chez qui l'impiété trouve son asyle, pendant que vous ne craignez point de persecuter ouvertement, & condamner l'innocence.*

Il n'y a qu'à se souvenir de l'estat deplorable auquel ces miserables corrupteurs avoient reduit l'Eglise quand IESVS-CHRIST vint au monde. La corruption y estoit si grande & si generale, qu'il semble qu'elle ne pouvoit pas aller plus loing. Erreur dans la doctrine : depravation dans les mœurs : dereglement dans la discipline : superstition dans la Religion : hypocrisie, avarice, ambition dans les Ministres : injustice dans les Juges : libertinage & infidélité dans les peuples : Enfin tout y estoit si corrompu, que le Fils de Dieu n'a pas pûs'em-

pescher de s'en plaindre, & qu'il n'a cessé de leur reprocher dans toutes les occasions durant le temps qu'il a presché aux hommes sur la terre.

Malheur à vous, leur dit-il, Scribes & Pharisiens qui fermez le Royaume du Ciel aux hommes, vous n'y entrez point & ne permettez pas que ceux qui veulent y entrer y entrent. Hypocrites qui devorez les maisons des veuves en faisant de longues prières, ce sera pour vous le sujet d'une plus grande condamnation. Vous allez par mer & par terre pour convertir un infidele; & apres qu'il est converti, par vos abominables maximes vous en faites un disciple pire que ses maîtres. Guides aveugles & malitieux, qui ne craignez point de violer les commandemens de Dieu, sous pretexte de certaines traditions superstitieuses, que vous preferez à tout ce qu'il y a de loix plus saintes & plus inviolables: par exemple, quiconque, dites-vous, aura juré par l'or du temple, est obligé de garder sa parole. Insensez, quel est le plus grand, ou l'or, ou le temple qui sanctifie l'or? vous dites que quiconque aura juré par l'Autel, ce n'est rien; mais quiconque aura juré par l'offrande qui est sur l'Autel, est obligé de tenir son serment. Aveugles que vous estes, quel est le plus grand, l'offrande, ou l'Autel qui sanctifie l'offrande? Pensez vous vous cacher aux yeux de Dieu? croyez vous qu'il ne voye pas la malice qui est cachée au fonds de votre cœur? qu'il ne sçache pas bien que vous abusez ainsi ce pauvre peuple en couvrant votre avareice insatiable du masque de la sainteté; & que

Math. 15. & 23.

sous pretexte de rendre les offrandes plus venerables, vous sucez comme des sangsuiés le sang & les sueurs des peuples, pour les engager de multiplier leurs offrandes, dans le dessein de vous enrichir des dépouilles de l'Autel ? Dieu dit, honorez votre pere & vostre mere, & quiconque maudit son pere ou sa mere, sera puny de mort : mais vous dites, il suffit que chacun dise à son pere ou à sa mere ; tout ce qui vient de moy, & dont vous pourriez retirer quelque secours est voué à Dieu, encore qu'il n'honore pas son pere ou sa mere : Malheureux corrompus que vous estes ; est-ce ainsi que vous rendez le commandement de Dieu inutile par vos traditions ? vous payez la dixme de la mente, de l'anet & du cumin, & vous abandonnez le plus important de la loy de Dieu, le jugement, la misericorde & la fidelité. Vous coulez un moucheron en beuvant, & vous avallez un chameau. Vous nettoyez le dehors de la coupe & du plat ; mais au dedans vous estes pleins de rapines & d'ordures : vous ressemblez à des sepulchres blanchis, qui par dehors paroissent beaux aux hommes : mais au dedans sont pleins d'ossemens de morts & de toute pourriture. Vous paroissez justes aux hommes au dehors ; mais au dedans vous estes remplis d'hypocrisie & d'injustice. Vous liez des fardeaux pesans, & qu'il est impossible de porter, & vous en chargez les épaules des hommes, & cependant vous ne voudriez pas les remuer du bout du doigt. Hypocrites, Esaié a bien prophetisé de vous, quand il a dit, ce peuple m'honore des lèvres : mais ils ont le cœur bien loin de moy.

Or

Or c'est en vain qu'ils me servent, enseignant des maximes & des regles qui ne viennent que des hommes. Voilà, M. F. comme IESVS-CHRIST nostre maître se plaint des corrupteurs de la vérité. Je pense que cela doit suffire pour faire voir combien ce crime deplaist à Dieu, & en même temps combien de maux cette peste a tousiours causé dans l'Eglise. Passons donc plus avant, & voyons plus en détail, qui sont ces corrupteurs, quelle est la source de la corruption, & quel en est le remede.

Le sçavant Theodoret expliquant ces paroles du Prophete Ieremie, *Propheta in quo est somnium*, &c. dit qu'il y avoit trois sortes de faux Prophetes presque également dangereux. Les premiers étoient ceux, qui comme des larrons déroboient, pour ainsi dire, quelques paroles qu'ils avoient entendu sortir de la bouche des vrais Prophetes; mais qu'ils corrompoient tellement par leurs artifices & par leurs détours, qu'au lieu de produire la conuersion des peuples, puisque la parole de Dieu est vn feu qui consume les glaces & qui brise les rochers, elles ne servoient plus par un estrange renversement, qu'à les entretenir dans leurs desordres.

Il y en avoit d'autres qui publioient de fausses Propheties pour de veritables reuelatiōs de Dieu, & qui les faisoient passer sous le nom des plus grands Prophetes, & de ceux qui estoient en plus grande veneration parmy les peuples; & parce qu'ils ne disoient que des choses agreables aux

Theodoret. in prophet. lib. 5. in cap. 23, 1ere.

*οἱ μὲν γάρ οἱον
πνευφνοὶ λοπω-
τοιεν τοι, οἵ τινες φη-
τικοὺς λόγους, χ-
τούτουε τοις
παρεποτε οἷς*

διαφείρουσιν.

Theodoret. ibid.

*οἱ δὲ πλαθεῖσοι
προφητεῖαι φη-
δη.*

Theodoret. ibid.

sens: comme la nature est ingenieuse à se tromper elle-même dans les choses qui flattent sa cupidité, ces miserables seducteurs n'avoient pas grande peine de trouver créance dans leur esprit.

Enfin il y en avoit d'autres qui avoient l'imprudence, en debitant leurs songes & leurs réveries, de faire croire au peuple, que Dieu leur avoit parlé, & qu'ils venoient de sa part leur annoncer toutes ces faussetez horribles; on vous trompe, disoient-ils, lors qu'on ne vous parle que de châtiments & de peines; Dieu nous a parlé d'une manière bien plus accommodante: Vivez, vivez en repos, & iouyssez à loifir des plaisirs de la vie, Dieu n'est pas si terrible qu'on le fait.

oi de exuvia à μὴ σεγίησαι, διηγεῖται.
Theodore. ibid.

Ne pouvons-nous pas dire de même, M. F. qu'il s'est élevé trois sortes de gens qui ont tâché de corrompre & d'alterer la vérité dans l'Eglise. Personne n'ignore premierement, qu'il n'y ayt eu des gens qui pour autoriser leurs erreurs ont corrompu & falsifié l'Ecriture Sainte: on peut dire même que cela est commun à tous les herétiques; & je pourrois bien me servir icy des paroles de S. Augustin, *omnium hæreticorum quasi regularis est ista temeritas.* Vous savez comme les Pères s'en plaignent, & nous ne lissons rien de plus ordinaire dans leurs écrits, que ces sortes de reproches qu'ils font aux herétiques, quand ils entreprennent de les combattre. Et si vous prenez la peine de parcourir toutes les herésies dans tous les siècles de l'Eglise, vous trouverez qu'il n'y en a

presque point eu que l'on n'ait tasché d'establir sur quelques paroles de l'Ecriture ou falsifiées ou mal entenduës.

Mais sans m'arrester à lasser davantage vos patientes par une longue deduction qui ne vous pourroit estre qu'ennuyeuse; souvenez vous seulement, mes Peres, des erreurs dvn Iacques de Vernant, qui alloient à renverser toute la Hierarchie, & toutes les libertez de l'Eglise. Rappelez dans votre memoire les impietez & les ordures dvn Guimenius, l'Autheur le plus impur qui fut iamais. (Pardonnez-moy, M. P. P. si je remets devant vos yeux de si sales images, & qui vous ont fait autrefois tant d'horreur) quelle prophétation n'ont-ils pas faite des paroles sacrées de l'Ecriture?

Vous en avez témoigné vous-même votre ressentiment, dans la Censure que vous fistes contre cet ennemy juré de l'Eglise de Dieu. *Il est nécessaire*, dites-vous, que les Docteurs que Dieu a destinez pour la perfection des Saints, pour travailler à l'ouvrage du ministere Evangelique, & pour l'edification du corps mystique de Iesus-Christ, qui est l'Eglise, s'opposent fortement & genereusement à tous ceux qui ne voulans pas acquiescer aux paroles de nostre Seigneur I. C. & à la doctrine qui est conforme aux regles de la pieté, confondent tous les droits de la puissance Ecclesiastique, & ne craignent point de se servir de toutes sortes d'inventions secrètes, & d'artifices malitieux pour renverser la Hierarchie établie par l'ordre

Idcirco necesse est
 Doctores quos Deus
 dedit ad consumma-
 tionem Sanctorum in
 opus ministerij, in
 edifica ionem corpo-
 ris Christi quod est Ec-
 clesia animosè & for-
 titer resistere homini-
 bus illis, qui cum non
 acquiescant sanis fer-
 monibus Domini no-
 stri Iesu Christi, et si
 qua secundum pietat-
 em est doctrinæ, om-
 nia potestatis Eccle-
 siasticæ iura confun-
 dent, & Hierarchiam
 divinæ ordinatione
 institutam occultis &
 subdolis molitionibus
 subvertere non veren-
 tur in præfata censur.
 contra Iacob. Vernant.

Attendentes spiritu-
bus erroris & doctri-
nis dæmoniorum in
hypocrisi loquentium
mændacium, In-
telligit necesse est, vt
Doctores verè Chri-
stiani tanquam boni
ministri I. C. enutri-
ti vobis fidei & bonæ
doctrinæ eos redar-
guant qui docent qua-
non oportet, turpis
Lucri gratiâ. Prefat.
cens contra Amadeum
Guimeni.

de Dieu. Et contre ces autres corrupteurs, que
vous apellez à juste titre, *fumosæ laxiorisque Theolo-
giae agyrtas, des trompeurs qui enseignent une Theologie
enfumée & relâchée.* Vous dites qu'ils sont du nom-
bre de ceux d'ot parle l'Apostre, qui prennent pour
maîtres les demons peres de l'erreur, & qui déguis-
sent leurs mensonges sous les apparences de la pieté. Et
vn peu apres parlant de la faculté, vous dites.
Elle a iugé qu'il estoit nécessaire que les Docteurs ve-
ritablement Chrestiens, nourris de la bonne & saine
doctrine de la foy, reprennent ceux qui enseignent des
dogmes impies par le desir d'un gain sordide.

En effet, si on prend la peine de lire avec vn
peu d'attention, tous les écrits de ceux qui se sont
malheureusement engagez à soutenir les mêmes
sentimens contre la Hierarchie, & à défendre
toutes ces pernicieuses maximes du relâchement
dans la Morale, on n'y trouvera autre chose que
des nouveautez qu'ils avancent sans autorité de
l'Ecriture, des Conciles, ny des S S. P P. ou s'il
leur arrive de les citer, ce n'est jamais avec since-
rité, & on n'y remarque partout que de la corru-
ptiō, de la supercherie, & de la mauvaise foy, pour
trôper les simples ; errantes & in errorem mittentes.

Il y en a eu d'autres qui ne pouvant trouver
dans les Livres de l'Ecriture sainte, le moyen
d'autoriser leurs heresies, ont inuентé vn nou-
veau stratagème : Ils avoient beau interroger ces
oracles sacrez, ils ne recevoient que des réponses
qui condamnoient leurs impietez & leurs blas-

Quibus propositum
aut aliter docendi, eos
necessitas coagit aliter
disponendi instrumen-
ta doctrinæ. Tertul. de
prescrips. heret.

phemes; Il a donc fallu se faire des idoles qui leur parlissent selon leurs desirs, & ce sont ces ouvrages de tenebres qui ont autrefois fait tant de mal à l'Eglise, tous ces faux Evangiles, toutes ces fausses revelations, que l'on faisoit passer sous le nom des Apostres & des plus grands Saints.

Enfin il s'est trouvé d'autres Fanatiques, qui voyant d'un côté la difficulté qu'il y avoit de corrompre & de falsifier l'Escriture Sainte; & de l'autre le danger où ils se seroient exposez, en supposant de fausses Escritures, se sont advisez de s'ériger eux-mêmes en Prophetes & en Apôtres, debitant effrontément leurs réveries & leurs visions, comme des veritez sublimes & des mystères relevez, dont Dieu leur avoit donné la connoissance, & qu'il n'avoit pas même voulu accorder aux Apostres. Vous sçavez ce que Eusebe de Cesaree nous dit dans son Histoire, de ces infames Heretiques, les abominations desquels sont si effroyables, que la seule pensée en fait horreur, & qu'on ne pourroit en faire le recit sans blesser les oreilles de tous ceux qui auroient encore quelque reste de pudeur & de modestie.

Ce fut encore la presomption & la temerité de l'Heresiarche Montanus & de ses Sectateurs, qui se vantoient d'avoir receu de nouvelles Prophe-
ties, dont les Apostres n'avoient pas été capa-
bles, & que le S. Esprit avoit voulu jusqu'alors
estre cachées à son Eglise.

Et on peut dire aussi que les Heretiques de ces
E iiij

Quæ autem apud
huius Sectæ xmuios,
hinc secrētiora, ma-
gisque arcana putaa-
tur... et huiusmodi
planè sunt, & tam ple-
na stuporis, amentiæ,
ac infanæ, ut videā-
tur non modo honeste
scriptis posse tradi,
sed ne ore quidem
paopter insignem tur-
pitudinem & obscœ-
nitatem à viris mode-
stis aliquando sine
scelere offerri Euseb.
lib. 1. Hist. Eccles cap.
12.

derniers Siecles ont succédé comme des enfans infortunez, à ces malheureux peres avec leur esprit particulier, par le moyen duquel ils pretendent establir chaque Chrestien Juge souverain & infailible sur toutes les difficultez, & tous les doutes qui pourroient naistre touchant l'intelligence du sens des Ecritures.

Apres cela M. F. ne sembloit-il pas que toutes les ruses de l'enfer estoient épuisées; & qu'apres que l'Eglise avoit si glorieusement triomphé de la malice de tant de fourbes, d'oresnavant elle n'auroit plus rien à craindre. Mais au moment qu'il sembloit qu'elle devoit viure dans le repos, & que personne ne troubleroit plus cette paix qu'elle s'estoit acquise par la victoire de ses ennemis; Il s'est eslevé vn nouveau genre de corrupteurs, inouy à toute l'antiquité, que l'on a veu paroistre dans ces derniers temps. Et ce sont ceux qui ostant à l'Eglise vniverselle cette belle prerogative qu'elle avoit receuë de son Espoux, je veux dire l'authorité & le pouvoir de juger souverainement sans craindre de se tromper sur toutes les difficultez qui arrivent dans les matieres de la foy, l'ont voulu renfermer par une estrange nouveauté dans la personne d'un homme seul, duquel par consequent on fust obligé de recevoir à l'aveugle toutes les decisions tant dans la foy, que dans les mœurs, comme des oracles, sans qu'il fust permis d'examiner si elles estoient conformes à l'Ecriture Sainte, à la tradition, & aux anciens Canons de

l'Eglise. Ce qui vous a paru, mes Peres, une erreur si dangereuse, & d'une si pernicieuse consequence, que vous n'avez pas manqué de vous y opposer avec le zèle & la fermeté ordinaire de vostre courage, quand vous avez traité ce sentiment de faux, de temeraire, de scandaleux, & d'heretique dans les censures que vous avez faites contre Iacques de Vernant & Amedée, ou je renvoie mes auditeurs pour y apprendre plus particulierement quels sont vos sentimens sur ce sujet; & pour y admirer en mesme temps la vigueur avec laquelle vous avez si puissamment soutenu la cause de Dieu & de l'Eglise.

Toute la France est témoin de cette generosité, & jamais elle ne manquera de reconnoissance pour des Theologiens qui ont si courageusement combattu pour la defense de ses libertez. Pour moy, M. P. P. je vous en avois déjà témoigné autrefois mes congratulations dans un discours que j'eus l'honneur de vous faire il y a deux ans; & j'espérois apres que N O S T R E I N V I N C I B L E E T T R E S - A V G V S T E M O N A R Q V E avoit employé son autorité Royale pour apuyer vos decrets & vos resolutions, apres que le Parlement avoit jugé vos censures si prudentes & si sages, qu'il avoit bien voulu les insérer dans ses registres, pour servir de monument sacré à la posterité; que les ennemis de l'Eglise & de la morale Chrestienne se rendroient enfin à la vérité reconnue, ou qu'ils auroient au moins quelque respect

pour les declarations du Roy , pour les Arrests du Parlement , & qu'ils demeuroient dans le silence : Mais comme la demangeaison d'escrire est une passion violente quand elle est soutenuë par l'interet ; Il s'est encore trouvé un homme dans nos jours qui ne pouvant ignorer que selon la doctrine généralement reçue dans toute l'Eglise , & particulierement autorisée par la tradition constante du S Siege , le Pape est soumis à l'Eglise , & aux decisions des Conciles , a voulu introduire dans l'Eglise de IESVS-CHRIST une domination à la maniere des Princes des Nations expressément defendue par le Fils de Dieu , *Vos autem Vernant.*

La faculté a condamné cette doctrine dans la Censure contre Jacques de Vernant.

Propos. de Jacques non sic. Il a voulu rendre le Pape le maistre absolu & independant de toutes les loix de cette mesme Eglise ; & avec une division frivole & chimerique en cette matiere de deux sortes de loix ,

directive & coercitive , l'a voulu ainsi malheureusement par une flaterie insupportable & scandaleuse soustraire aux corrections salutaires de l'Eglise pour rendre ses erreurs incurables , & ses pechez sans remedie.

C E N S U R E .
Cette proposition entendue de l'usage & de l'exercice de la puissance du Pape est fausse , elle déroge à l'autorité de l'Eglise & des Conciles.

Je sçay bien que le Souverain Pontife aussi bien que le reste des Chrestiens , ayant esté vne fois delivré par la mort de IESVS-CHRIST de la malédiction de la loy , n'est plus sous la loy ; que son obeissance ne doit plus estre une obeissance d'Esclave , mais une obeissance d'enfant ; qu'il ne doit plus agir par la crainte des châtimens , mais seulement

lement par amour, qui est proprement l'esprit de la loy nouvelle; & que c'est en ce sens là seulement que nous devons dire avec le grand Apostre, *Nous savons que la loy n'a pas esté faite pour le juste.* Mais je sçay bien aussi que si le Pape aussi bien que tous les autres Chrestiens n'obeit pas aux loix de Dieu & de l'Eglise, il y a dans cette mesme Eglise une Puissance souveraine qu'elle a reçeu immédiatement de I E S V S - C H R I S T pour y apporter le remede. C'est la doctrine generale des Papes, comme l'a declaré Innocent III. dans la lettre qu'il es- crit à un de nos Roys. *Si j'entreprenois de decider quelque chose là-dessus sans le jugement d'un Concile, outre que j'offenserois Dieu, & que j'en- courerois mesme peut-estre quelque infamie devant le monde, je me mettrois encore au hazard d'estre privé de ma charge, & de décheoir du rang que je tiens dans l'Eglise; parce que mon autorité ne s'étend pas jusqu'à dispenser contre les regles de la vérité qui ont esté si saintement establies.* C'est la doctrine de tous les Conciles, & particulierement definie dans les deux Conciles de Constance & de Basle, tous deux confirmiez par les Papes. Le premier par Martin V. & le second par Eugene I V. C'est la doctrine ancienne des Theologiens de Paris, comme il paroist par le vingt & vnième des articles qu'ils dresserent contre Luther. *Il faut croire, disent-ils, avec la mesme fermeté de Foy, que la puissance de retrancher de la communion est de droit Divin, donnée par I E S V S - C H R I S T immédiatement à son*

Sciens hoc quia lex
justo non est posita.
1. Timoth. 1.

Verū si super hoc abs-
que generali delibe-
ratione concilij deter-
minare aliquid tenta-
remus, piæter divinā
offensam & mundanā
infamiam, quam ex
eo possemus incurre-
re, forsan ordinis &
officij nobis pericu-
lum immineret, cum
contrā præmissam ve-
ritatis regulam nostra
non possit authoritas
dispensare. Innocent. 3.
lib. 3. regist. 15. epist.
104. ad Philipp. Reg.
Concil. Constantiens. 4.
Concil. Basiliens. 5.
Jeff. .

Eodem veritatis fir-
mamento recipiendū
potestatem excom-
municandi esse de ju-

re divino immediatè
a Christo Ecclesie cō-
cessam : Et ob id ma-
gnopere timendas esse
censuras Ecclesiasti-
cas. Art. 2. contra Lu-
therum.

Vide Launoium ep. ad
Hadrianum Vallantinum.
Parte 2. epistolar.

Eglise. Et partant que l'on doit bien craindre les Censu-
res Ecclesiastiques. Enfin cette soumission du Pape
aussi bié que de tous les autres Chrestiens à l'Eglise
& à ses Cōciles est le point fondamental de toutes
les libertez de l'Eglise Gallicane, comme le decla-
ra M. le Cardinal de Lorraine par l'ordre mesme
des Evesques de France assemblez à Trente en ces
termes, *Je ne puis nier que ie suis François, nourry en*

*C'est dans la lettre de
M. le Card. de Lorrain-
e, au sieur Breton son
secrétaire & agent en
Cour de Rome. Au mois
de Janvier 1563. Voyez
la Mem. du Concil. de
Trent. pag 556.*

*l'Université de Paris, en laquelle on tient l'autorité du
Concile par dessus le Pape, & sont censurez, comme
heretiques, ceux qui tiennent le contraire. Qu'en Fran-
ce on tient le Concile de Constance pour general en tou-
tes ses parties, que l'on suit celuy de Basle, & tient t'on
celuy de Florence pour non legitime ny general, &
pour ce l'on fera plutoſt mourir les François que d'al-
ler au contraire. Et un peu apres il adjoute. Les pri-
vileges du Royaume soni tous fondez & appuyez sur
cette vérité. On ne peut donc sans un attentat hor-
rible soustraire aucun Chrestien, pas mesme le
Pape, à la puissance & à la juridiction de l'Eglise,
à moins de vouloir qu'il renonce ou à la qualité
de Ministre de l'Eglise (mais c'est ce qui lui fe-
roit horreur, puis qu'il fait toujours gloire de la
prendre, comme une des plus illustres qualitez
qu'il ait, au commencement de toutes ses Bulles
Servus servorum Dei:) ou bié à celle d'enfant, ou de
membre de l'Eglise ; mais c'est ce qui n'est jamais
entré & qui n'entrera jamais dans la pensée d'au-
cun des souverains Pontifes ; puis qu'il n'y a ja-
mais eu personne qui ait eu tant de soin de se con-*

Vide Launoium ep. ad
Endovicum Maraf.
Parte 4. Epistolarum.

servir ces qualitez si pretieuses , desquelles depend le salut de tous les Fideles , se souvenant de ce que dit le grand Apostre , que si l'Eglise est un corps , tous les Chrestiens en sont les membres , sçachant bien encore ce que dit Saint Cyprien , que celuy-là n'aura point Dieu pour Pere , qui ne voudra pas reconnoistre l'Eglise pour sa Mere .

1. Corinth. c. 12.

S. Cypr. lib. de orat. c. 2.

Idem ep. 72.

Idem lib. de Unit. Eccles.

Voilà cependant M. F. où va la Doctrine de cet Auteur nouveau avec sa division pretendue . Mais ce qui est étonnant , & que j'aurois eu de la peine à croire , si je ne l'avois leu moy-même de mes propres yeux : Il a porté les choses jusqu'à un tel excez , qu'il a eu la hardiesse d'écrire à la veue de toute la France , que celuy qui ne suivoit pas ces égaremens , & qui ne craignoit pas d'avoüer ingenuëment qu'un Liberius , un lean 22. & quelques autres avoient erré dans la Foy , soutenoit le parti des Calvinistes , qu'il frayoit le chemin à l'Eglise invisible , & qu'il vouloit nous precipiter dans l'abysme de l'Atheisme , & afin qu'on ne me reproche pas que j'impose , voicy quelles sont ses injurieuses paroles . *Dum Pontificum vel Liberij ignoraviam , vel felicis ambitum honorum , vel Ioannis 22. singularem opinionem , non solum quasi privatrum hominum culpas , sed Ecclesiæ capitum hæreses traducis , nonne promovetis Calvinistarum causam , & iter ad perfugium Ecclesiæ invisibilis munis ? nisi malis nos in Atheorum voraginem præcipites dare .* Vous penserez ce qu'il vous plaira M. F. de cet emportement : pour moy je vous avouë qu'il s'en faut peu ou que

*Parte 4. manudictionis
ad analyticam Theologiam lib. 1. sect. 2. pag.
rag. 6. pag. 139.*

je ne démente mes yeux, ou que je ne me persuade que c'est une main estrangere qui a trempé la plume d'un François dans le fiel; car enfin j'ay du respect pour son ordre, j'avois eu même quelque consideration pour sa personne: Mais comme l'intérêt de la vérité me doit estre plus cher que tous les intérêts humains, je n'aurois pas pu passer cela sous silence sans estre coupable d'une lâche prévarication. Quoy M. F. on devient Calviniste, on rend l'Eglise invisible, & on est même sur le panchant de l'Atheisme, Si on ne defend l'infalilité du Pape? cela est il supportable? & ne faudroit-il pas avoir renoncé à tous les sentimens d'honneur & de Religion, pour souffrir sans se plaindre, une injure aussi atroce qu'on fait aux Conciles, aux Papes, aux SS. PP. aux Roys, aux Cours souveraines, à tant d'Universitez & de Docteurs Catholiques, & même à toute l'Eglise qui deviendroit invisible par la mort du Pape, & long-temps invisible si le Siege vaquoit long-temps, ce qui seroit donner gain de cause aux Heretiques.

III. Episcopus catho-
licæ & Apostolicæ Ec-
clesiæ vrbis Romæ,
&c. Inter hæc vene-
randa vñiversalia quin-
que, concilia etiam
sextum concilium....
prædicamus... autho-
res verò novi & hære-
tici dogmatis ser-
gium, Pyrrhum, &c.
Vnâ cù Honorio, qui
praviseorum assertio-
nibus fomentum im-
pendit....aliisque se-
quacibus nexus per-
petui anathematis de-
vinxerunt. profess fid,
in vetero diurno.

De plus M. F. S. Hilaire nous a-t'il voulu rendre athées, parce qu'il n'a pas soutenu l'infalilité du Pape Libere? le sixième Concile, & les Papes dans leur ancienne profession de foy estoient-ils sur le bord de l'Atheisme, pour n'avoir pas defendu l'infalilité du Pape Honoré? Clement VIII. estoit-il du parti des Calvinistes, ou avoit il le dessein de faire des athées quâd il suprima la Bible authorisée par une Bulle expresse de Sixte V? Adriâ

fixiesme avoit il entrepris de nous precipiter dans le même abysme , lors qu'il disoit enseignant à Louvain , & depuis encore estant devenu Pape , qu'il est certain que le Pape peut errer dans les choses de la Foy , & qu'il peut tomber dans l'Heresie mesme par ses decrets & par ses determinations , & qu'il y avoit eu plusieurs Papes Heretiques? mais sans m'arrester à vous faire le dénombrement des Papes qui ont erré , & que le même Adrian rapporte au même endroit. Vouliez- vous nous rendre Athées , mes Petes , quand vous avez dit que l'on peut appeller du Pape au Concile , n'est-ce pas declarer assez nettement que le Pape se peut tromper , appelle-t'on d'un luge infaillible ? Et quand on appelle , n'est-ce pas pour faire corriger & reformer un jugement par un autre jugement supérieur ? Le moyen d'accorder cette doctrine de la Faculté avec cette infaillibilité pretendue ? En verité cela est aussi peu possible que d'accorder le jour avec la nuit . Le Parlement souffriroit-il qu'ô dist , qu'il vouloit precipiter la Frace dans l'atheisme , quand il supprima cette Bulle qui condânoit vos censures contre Jacques de Vernant & Amedée , de presomptueuses , de temeraires , de scandaleuses ? Et vous , mes Peres , souffririez- vous qu'on vous fist le mesme reproche pour avoir protesté contre cette mesme Bulle , & pour avoir déclaré qu'elle ne vous obligeoit en aucune maniere , comme estant pleine de nullitez , & quant à la matière , & quant à la forme ?

Certum est quod,
possit, puta Pontifex,
errare etiam in iis,
qua tangunt fidem,
heresim persuam de-
terminationem, aut
decretalem afferendo.
Plures enim fuerunt
Pontifices Romani
heretici, Adrian. in
4. sent. ubi de Minist.
confirmat.

Enfin le ROY, les Parlemens, les Theologiens de Paris, toute l'Eglise de France, & mesme le Pape Clement V. vouloient-ils nous jeter dans cét horrible gouffre de l'atheisme, & nous rendoient-ils l'Eglise invisible, quand ils s'oposeroient avec autant de courage, que de justice à l'Extravagante. *Vnam sanctam, &c.* de Boniface VIII. Cela ne vous fait-il pas horreur? ie ne m'explique pas davantage, vous entendez bien ce que cela veut dire; & puis que je n'ay pas l'authorité en main pour arrêter ces desordres, que pouvois-je faire, sinon de joindre ma voix à celle de tous les fideles sujets du Roy & de tous les bons Catholiques pour donner au moins au public les témoignages de mon ressenti-
ment?

*Hos ut insigniores &
frequentiores adulce-
rios ve:itatis nomina-
mus. Tertull. de Pres:
cript. heret.*

Voilà M. F. pour me servir des termes de Tertullien, qui ont été les plus insignes & les plus ordinaires corrupteurs qui ont tâché d'alterer la vérité dans l'Eglise. C'est la premiere reflexion que j'avois à faire; voyons maintenant qu'elle a été la source mal-heureuse de tant de corruptions.

Et sans parler de l'avarice & de l'ambition qui ont été souvent les premiers mobiles & les causes funestes de tous les desordres qui sont arrivéz par les heresies & par les schismes. Si nous demandons aux Pères de l'Eglise ce qu'ils en pensent, il nous répondront tous d'une voix, que la corruption n'est venue principalement que du mélange profane quel'on a voulu faire de la sagesse du siecle, avec la sacrée folie de la Croix; de la Philosophie payenne avec l'Evangile de IESVS-CHRIST

Voilà au sentiment de ces grands hommes, la source empestée de toutes les corruptions que l'on a tâché d'introduire dans la foy de l'Eglise.

Escoutez ce qu'en dit le sçavant Africain, dans le livre qu'il a fait de la prescription des Herétiques. *Ne demandez plus*, dit ce Perc, parlant des Heresies qui avoient affligé l'Eglise, & qu'il affligoient encore de son temps, d'où viennent ces Doctrines des hommes & des Demons, qui plaisent aux oreilles de ceux qui n'aiment que la nouveauté : elles ne doivent leur naissance qu'à l'esprit de la sagesse du siecle, que N. S. appelle une folie, & qu'il a voulu confondre par une autre sagesse, quoy qu'elle ne passe que pour une folie aux yeux du monde. Et apres avoir fait le dénombrement de quantité d'erreurs qui tiroient leur origine des sectes différentes des Philosophes; enfin il s'écrie. *Miserable Aristote qui leur a enseigné un art si dangereux & si inconstant, qui apprend également le moyen d'establir & de destruire en mesme temps la mesme chose, qui n'a rien de stable ny d'assuré, qui se combat luy-mesme, qui n'est propre qu'a former des contestations, qui n'inspire qu'un esprit de contention, & en un mot, qui ne sert qu'à mettre toutes choses en dispute, & à revoquer toutes les veritez en doute.* Delà sont sorties tant de fables, tant de genealogies sans fin, tant de questions inutiles, tant de discours venimeux qui emprisonnent les ames & desquels on peut dire qu'ils ressemblent à un chancre qui se glisse insensiblement & qui ne cesse de ronger les chairs jusqu'à tant enfin qu'il ait gaigné le cœur. Contre lesquels le grand Apôstre nous a donné cette precaution si salutaire,

Hæ sunt doctrinæ ho-
minum & dæmonio-
rum, pruidentibus au-
ribus natæ de ingenio
sapientiæ secularis,
quam Dominus stul-
titiam vocans, stulta-
mundi in confusione
etiam Philosophiæ ip-
fius elegit Ea est enim
materia sapientiæ sec-
ularis, temeraria in-
terpres divinæ naturæ
& dispositionis. 'p'z
denique hæreses à Phi-
losophia subornantur.
Inde æones, & formæ
nescio quæ, &c. Tertull.
de prescript. heret c. 7.

Miserum Aristotelem !
qui illis dialecticam
instituit artificem
struendi & destruendi
versipellem, in sen-
tentias coactam, in
conjecturis duram, in
argumentis operariam
contentionum, mole-
stam sibi ipsi, omnia
retractantem, ne quid
omnius trahaverit
Hinc illa fabulæ &
genealogiæ intermi-
nabiles, & questiones
infructuosæ, & sermo-
nes serpentes velut
cancer, à quibus nos
Apostolus refrænans,
nominatim Philoso-
phiam contestatur ca-
veri oportere, scribens
ad colossenses : Videte
ne quis vos circumve-
niat per Philosophiam
& inanem seductionem,
secundum traditio-
nem hominum, p'z ce
providentiam spiritus
sancti. Fuerat Athe-
nis, & istam sapientiæ
humanam affe-
ctatricem, & interpo-
latricem veritatis, de
congressibus noverat,
ipsam quoque in suas
hæreses multiplicita

varietate sectarū invicem repugnantium,
Quid ergo Athenis &
Hierosolymis? Quid
Academis & Ecclesiis?
Quid hereticis &
Christianis? Nostra in-
stitutionis de porticu sa-
lomonis est, qui & ipse
tradiderat Dominum
in simplicitate cordis
esse querendum. Vide-
rint qui stoicū & Pla-
tonicum & dialecticū
christianismum pro-
tulerunt. Nobis cu-
riositate opus non est
post Christum Iesum,
nec inquisitione post
evangelium. Cum cre-
dimus, nihil desidera-
mus ultra credere. Hoc
enim prius credimus
non esse quod ultra
credere debeamus.
Tertull. de prescript.
heret. c. 7. & 8.

dans la lettre qu'il écrit à l'Eglise de Colosse: prenez gar-
de de vous laisser tromper par les erreurs d'une vaine Phi-
losophie, & de vous laisser corrompre par ie ne sçay
quelles traditions humaines contre la disposition du S. Es-
prit. Cet Apostre s'estoit trouvé dans Athènes: Il ne con-
noissoit que trop quel estoit le genie de cette sagesse hu-
maine: Il sçavoit que son esprit estoit d'alterer toujours
& de corrompre la vérité par ses déguisemens & par
ses artifices: & ayant éprouvé par sa propre expérience
dans toutes les attaques, qu'il avoit été obligé de sou-
tenir, de la part de tant de differens herétiques, qu'el-
le s'estoit multipliée en tant de sectes contraires, qui
estoient pour ainsi dire comme ses herésies. Il avoit bien
prevu, que si une fois on luy donnoit entrée dans l'E-
glise, elle feroit d'étranges ravages; Apres quoy il
conclut par ces paroles: Quel rapport de l'école
d'Athènes, à l'école de Ierusalem? qu'a de commun
l'Academie des Philosophes Payens avec l'Eglise de
Dieu? & quelle société des herétiques avec les Chré-
tiens? Nostre doctrine vient du porche du Temple de
Salomon, qui avoit enseigné luy-mesme long-temps
auparavant, qu'il falloit chercher Dieu dans la simplicité
du cœur, voila quelle est l'école des Chrétiens.

οὐδὲ ὀλίγος ἐστὶ S. Gregoire de Nazianze ne craint point de dire
τινὶ διὰ νοιῶ, καὶ que tous ces artifices des Philosophes Payens sont
τέμνει τινὴ γλώ-
τα, καὶ οὐκ comme les playes d'Egypte qui sont venus fondre dans
οἰδὲ λόγων τρο-
πο-

φαί, πίστεις πεπονῶν καὶ αἰνιγματα, καὶ τὰς πύρρων οἰκοτοις οὐ φέζεις,
οὐ αἰτιθέοις, καὶ τῶν Χροί τε τοις οὐλαονομῶν τὰς διαλύσεις, οὐ τῶν Αειποτέλεις
τεχνῶν τινὶ πακοτεχνιαν. οὐ τὰς ταλάτων εὐλαβίας τὰς γοντεύματα, οικακῶς εἰς
τινὶ Εκκλησίας οἰωνῶν εἰσέφορα, οὐ περ Αἰγαίων πακοτινὲς μάρτυρες. Greg. Naz.
orat. 26.

Saint

Saint Ambroise, parlant contre les Ariens, dit que c'avoit esté la Philosophie payenne qui leur avoit fourni toutes les fausses couleurs dont ils avoient taillé de couvrir leur perfidie & leur impiété. Ostez moy, dit ce Pere, tous les raisonnemens humains, il ne faut icy que de la Foy... nous ne croions point à des Philosophes, mais à de pauvres pêcheurs. Nous ne croyons point à des dialecticiens, mais à des publicains: Et apres avoir fait la cōparaïson des Ariens avec les gentils Infideles, il conclut par ces paroles contre les Ariens: N'ont-ils pas tiré de la philosophie toutes les couleurs de leur impiété.

Saint Hilaire, dans le I. Liu. de la Trinité dit, qu'une Foy ferme & constante ne souffre point toutes ces questions captieuses & inutiles de la Philosophie; & que la verité sçait si bien mépriser tous ces artifices trompeurs, & toutes ces réveries, que non seulement elle ne se donne point en proye à la fausseté; mais encore qu'elle triomphe enfin glorieusement de l'erreur & du mensonge.

Saint Chrysostome. Voyez vous, dit ce Pere, combien il est dangereux d'abandonner les choses de la Foy aux raisons humaines, & de ne pas se conduire par les lumières de la Foy.

Ce sont encore les reproches que S. Hierosme faisoit aux Pelagiens; que n'allez vous droit? tout vostre raisonnement n'est qu'un détour artificieux, qui ne fait qu'embarrasser la simplicité Chrestienne parmy les espines & les ronces des Philosophes. Pourquoy mêler Aristote avec S. Paul? quel rapport y a-il de Platon avec S. Pierre? & dans un autre endroit; vostre dispute ne vient pas des sources de la vérité ny de la simplicité

Aufer hinc argumenta-
ta vbi fides quæritur.
... non creditur Philo-
sophis, creditur pif-
catoribus, non credi-
tur dialecticis, credi-
tur publicanis... non
ne ex philosophia
(Ariani) omnem im-
pietatis suæ traxerunt
colorem s. Ambros.
lib. I. de fid. e. s.

Respuit captiolas &
inutiles Philosophie
questiones fides con-
stans: Neque huma-
narum inepitariū fal-
laciis succumbens,
spolium se præbet ve-
rita s. falsitati. Hilaris
lib. I. de Trinitate.

Vide quantum sit
periculum res fidei
permittere humanis
rationibus & non fi-
dei. Chrysost. in psal.
115.

Hæc argumentatio
tortuosa est, ecclesia-
sticam simplicitatem
inter Philosophorum
spineta concludens,
quid Aristoteli & Pau-
li? quid Platonii & Pe-
tro? Hyeronimi contra
Pelag. lib. I.

Disputatio tua non ex
fontibus veritatis &
Christianæ simplici-
tate, sed ex Philo-

phorum minutis &
arte descendit. Idem
lib. 3. contra relag.

Chrestienne ; mais des artifices & des chicanes des Philosophes.

Je n'aurois jamais fait, si j'entreprenois de vous rapporter tous les passages des SS. PP. sur ce sujet il me suffit de vous dire avec un des plus scavans hommes du siecle, qu'ils ont tous parlé le même langage, & qu'il n'est peut estre rien en quoy il soyent plus generalemēt uniformes de sentiment, que lors qu'ils nous assurent que la sagesse du siecle, cette Philosophie Payenne est la source malheureuse de toutes les corruptions, dont on a tâché de corrompre & d'alterer la foy de l'Eglise.

Gaudeo vos esse de
hac scholâ, de scholâ
videlicet spiritus, ubi
bonitatem & discipli-
nam & scientiam dis-
catis, & dicatis cum
sancto, super omnes
docentes me intellexi,
quare inquam, num-
quid quia purpura &
byssô me indui, &
quia lautoribus epulis
abundavi ? numquid
quia Platonis argutias,
Aristotelis versutias
intellexi, aut ut intel-
ligerem laboravi ? ab-
sit, inquam sed quia
testimonia tua ex qui-
fivi. Bernard. serm. 2.
in die pentecost.

Je ne m'étonne donc plus si S. Bernard preschant le jour de la Pentecoste témoignoit tant de joye, de ce que ses freres n'avoient point esté instruits dans cette Echole profane pour y apprendre les subtilitez de Platon ou les ruses d'Aristote ; mais dans l'Echole du S. Esprit, où ils avoient appris une véritable science avec laquelle ils pouvoient dire, comme le S. Prophete, qu'ils estoient devenus plus intelligens que leurs maistres.

Je ne m'étonne plus si un grand Pape, Greg. IX. jugea qu'il estoit de sa prudence, apres avoir confirmé la sentence d'un Concile Provincial de Sens tenu à Paris, qui defendoit la lecture d'un certain Philosophe Payen, de donner cet avertissement si salutaire aux Theologiens de Paris, que je souhaiterois estre gravé en characteres ineffaçables sur le frontispice de toutes les Echoles Chrestiennes, que les maistres & les disciples de Theologie s'estudient parti-
culierement à s'exercer dignement dans la profession qu'ils

Magistri verò &
Scholares Theologix
in facultate quam pio-
fitentur se studient
laudabiliter exercere ;

ont embrassée, qu'ils n'affectent point par une vaine ostentation de paroistre Philosophes; mais qu'ils travaillent sérieusement à s'instruire à fond des sciences divines; qu'ils ne fassent pas un mélange confus du Sacré avec le Prophane, & qu'ils ne traitent dans leurs Echoles que les questions qui se peuvent terminer par les livres véritablement Theologiques, & par les traitez des SS. Peres.

Enfin je ne m'étonne plus si lors que l'Heresiarque Luther voulut reprocher, par une horrible calomnie, & par une raillerie piquante à l'Ecole de Paris, que sa Theologie n'estoit qu'un composé monstreux de quelques raisons frivoles de la Philosophie Payenne, & de quelques endroits de l'Ecriture, il se trouva en ce temps-là des Theologiens assez genereux, assez jaloux de leur véritable honneur; mais encore plus de l'honneur de la vérité, pour vanger l'outrage qu'on faisoit à la bonne doctrine, & s'ils se defendirent avec tant de prudence & de courage d'un reproche si sanglant, par la definition qu'ils voulurent donner eux-mesme au public, de la Theologie Chrétienne en ces termes. *La Theologie Scholastique est la science des écritures divines, entenduës dans le sens communement receu dans l'Eglise.* Ce qui me conduit insensiblement à la troisième reflexion que j'avois à faire, qui estoit apres avoir découvert l'origine de la corruption, de chercher quelles sont les vives sources de la vérité, & quel est le moyen de se préserver de la corruption & de trouver la pureté de la doctrine.

nec Philosophos se ostentent, sed satagant fieri Theodidacti, nec loquantur in lingua populi linguam hæbream cum asotica confundentes, sed de illis tantum in schoolis questionibus disputent, qua per libros Theologicos & sanctorum patrum tractatus valeant terminari.
Greg. IX. in diplomate ad Academiam parisen. sem. M. 1231.

Scholastica Theologia est divinarum scripturarum peritia, recepto, quem Ecclesia approbat, sensu,

Le Fils de Dieu nous en a donné une belle idée, lors qu'estant interrogé sur la liberté que la dureté du cœur des Marys avec extorqué de Moïse par une espece de violence, de repudier leurs femmes; il n'a point d'autre réponse à leur faire, qu'en leur disant: *Au commencement cela n'estoit pas ainsi; Il les renvoie à l'origine, & nous apprend en même temps par cette divine réponse, que si on nous interroge sur les veritez de la Religion, nous suivions le conseil du Prophète: Tenez-vous sur les routes, & voyez, interrogez l'antiquité afin de savoir quelle est la bonne voie pour la suivre.* C'est ainsi que

I E S V S - C H R I S T en a toujours usé, & c'est là où il renvoyoit les Scribes & les Pharisiens: *Cherchez dans les Ecritures, elles vous rendront de moy des témoignages autentiques.* Et s'étant un jour apres sa résurrection joint à la compagnie de deux de ses Disciples, sans se faire connoistre, il leur dit.

O stulti & tardi cor de ad credendum in omnibus quæ locuti sunt Prophætz, & incepientiæ à Moïse & omnibus prophætis, interpretabatur illis in omnibus scripturis, quæ de ipso erant. *sensez & lens à croire toutes les choses qui ont été dites par les Prophètes, & commençant par Moïse & par tous les Prophètes, il leur expliquoit tous les endroits des écritures où il estoit parlé de luy. Et cette maniere fut si forte, si communiquante, & si touchante même; que ces deux Disciples se disoient l'un à l'autre apres que **I E S V S - C H R I S T** eut disparu de devant leurs yeux; helas comment ne l'avons nous point*

*Nonne cor nostrum ardens erat in nobis dum loqueretur in via & aperiret nobis scripturas? *Luc. ibid.** reconnu? car enfin, *Nostre cœur n'estoit-il pas brûlant nous mesmes, lors qu'il nous parloit dans le chemin & qu'il nous expliquoit si divinement les écritures?* Voilà comme en ont usé les Apostres, quand ils

*Ab initio non fuit
sic. Math. 19.*

*State super vias, &
videte, & interrogate
de semitis antiquis,
quæ sit via bona, &
ambulare in ea. *Le
rem. 6.**

*Scrutamini scriptu
ras..., testimonium
perhibet de me.
Ioan. 5.*

O stulti & tardi cor de ad credendum in omnibus quæ locuti sunt Prophætz, & incepientiæ à Moïse & omnibus prophætis, interpretabatur illis in omnibus scripturis, quæ de ipso erant. *Luc. 24.*

ont presché aux Juifs : car pour les Payens, les plus fortes & presque les seules preuves estoient les miracles & les prodiges.

Le grand Apostre a jugé cette maxime si nécessaire & si importante pour le bien de l'Eglise, qu'il en a fait une règle inviolable pour tous ceux qui viendroient apres luy. C'est dans la lettre qu'il écrit à l'Eglise de Galatie : Si par une supposition impossible, un Ange descendoit du Ciel, & vous annonceroit le contraire de ce que je vous ay presché, s'il pouvoit mesme arriver que je vous apportasse une doctrine differente de celle que vous avez receue. Enfin qui que ce soit qui vous parlast autrement que je vous ay parlé, ne vous contentez pas de ne le point escouter, ayez le en execration & tenez-le pour Anathème. Il veut qu'on ait recours à la tradition, & que l'on ne s'en écarte jamais. Quelle precaution dit Vincent de Lerins, pour conserver la pureté de la Foy ancienne, ne se pas épargner soy - mesme, ne pas pardonner à ses frères, & n'avoir pas mesme de reserve pour les Anges.

Tertullien dans le livre que j'ay déjà cité, & que je souhaiterois estre sans cesse entre les mains de tous les Docteurs de l'Eglise, nous enseigne la mesme vérité, quand il dit qu'il faut avoir recours à l'escriture & à la tradition constante des Eglises Catholiques. Considerez, dit il, premierement qui sont ceux qui ont la Foy, qui sont ceux qui possèdent les véritables écritures ; & pour cela examinez, de qui, par qui, quād & à qui la profession de Foy, par laquelle on est fait Chrestien, a été enseignée ; parce que là où vous trouvez

Sed licet nos, aut Angelus de cælo Evangelist vobis, præterquam quod Evangelis avimus vobis, Anathema sit. Sicut præliximus, & nunc iterum dico, si quis vobis Evangelis avertit, præter id quod accepistis, Anathema sit Galat. 1

Tremenda districatio propter afferendam primæ fidei tenacitatem, nec sibi, nec ceteris coapostolis percipisse....non sufficerat ad custodiā traditæ semel fidei, humanæ conditionis cōmemorasse naturam, nisi angelicam quoque excellentiam comprehendisset. Vincent, Lirin. Comment. 1.

Ordo rerum desiderabat illud prius proponi, quod nunc solum disputandum est: quibus competat fides ipsa: Cujus sint scripturæ: à quo, & per quos, & quando, & quibus sit tradita disciplina quā fuit Chri-

Atiani Vbi enim ap-
paruerit esse verita-
tem & disciplinæ &
Fidei Christianæ, illic
erit veritas scriptura-
rum, & expositionum,
& omnium traditionum
Christianarum. *Ter-
tull. de Prescript. heretic.*
5.19.

Idem cap. 20.

rez la vérité de cette discipline & de la Foy, assurez-
vous que c'est là où se trouvent les véritables écritures, la
vérité des explications & les vraies traditions Chrét-
tiennes. Allez donc, poursuit le même Père, inter-
rogez ces Eglises Catholiques qui sont demeurées dans
l'unité, qui ont si fidellement conservé dans sa pureté la
doctrine qu'elles avoient receues des Apostres, qui ont
fait fructifier si abondamment ces divines semences de la
Foy, desquelles on peut dire que non seulement elles sont
toutes Apostoliques, & qu'elles ne font qu'une Eglise ;
mais qu'elles sont nonobstant la diversité des temps & des
lieux, cette première Eglise, qui s'est heureusement con-
servée jusqu'à nous. Parcourez donc ces Eglises ou vous
verrez cette communication reciproque & si amoureuse
de paix, cette fraternité mutuelle, cette hospitalité si châ-
ritablement exercée, c'est là où vous trouverez le véritable
sens des écritures : car enfin il n'y a que la tradition d'une
même Foy qui soit capable d'entretenir & de conserver
si religieusement ces droits sacrés de la piété & de la cha-
rité Chrétienne. Si vous êtes proche de l'Achaie allez à
Corinthe, si vous n'êtes pas éloigné de la Macédoine,
allez à Philipes & à Thessalonique, si vous pouvez pas-
ser jusqu'en Asie, vous avez l'Eglise d'Ephese ; & si
vous êtes proche de l'Italie, vous avez l'Eglise de Ro-
me ; pour l'autorité de laquelle nous qui vivons dans
l'Afrique, avons une déférence singulière : cette Eglise
est fortunée qui a l'honneur d'avoir eu pour Maîtres
ces deux grands Apostres, Pierre & Paul, qui ont
scellé la Doctrine qu'ils luy ont enseignée, par l'effusion
de leur sang. Voilà le moyen de trouver la vérité

*Sic omnes prima, &
Apostolicæ dum vna
omnes probant vnitatem : dum est illis co-
municatio pacis, &
appellatio fraternita-
tis, & confessatio
hospitalitatis. Quæ
jura non alia ratio re-
git, quam eiusdem sa-
cramenti via traditio.*
Idem ibidem.

*Age jam qui voles
curiositatem melius
exercere in negotio
salutis tuæ, percure
Ecclesiæ Apostolicæ,
apud quas ipse adhuc
Cathedræ Apostolorum
suis locis præsident,
apud quas ipse authen-
tice litteræ eorum re-
citantur, sonantes vo-
cem, & representan-
tes faciem uniuscujus-
que. Proxima est tibi,
Achaia ? Habes Co-
rinthum. Si non longè
es à Macedonia, ha-
bes Philippos, habes
Thessaloniceus. Si
potes in Asiam tende-
re, habes Ephesum. Si
autem Italiz adjaces,
habes Romanum, vnde
nobis quoque authori-
tas præsto est. Ista quâ
felix Ecclesia ! Cui to-
tanam doctrinam Apo-*

prendre le témoignage des Eglises Catholiques.

Paulus Iohannis exitu coronatur : vbi Apostolus Iohannes postea quam in oleum igneum est, in insulam relegatur, videamus quid didicerit, quid docuerit, cum Africanis quoque Ecclesiis confessarit. *Idem. c. 36.*

steli cum sanguine suō profuderunt ; Vbi Petrus passioni domini, nīce adæquatur : vbi demersus, nihil passus

Mais écoutons comme parle un sçavant homme du cinquiesme siecle, Vincent de Lerins, ses paroles sont admirables. *I'ay souvent cherché avec un soin particulier & avec grande attention, le moyen de faire un juste discernement de la verité de la Foy Catholique, d'avec les erreurs de l'Heresie : I'ay consulté là-dessus quantité de personnes tres pieuses & tres sçavantes, qui m'ont répondu tous d'une voix, que la regle générale & assurée pour bien découvrir les artifices trompeurs des nouveaux heretiques, pour éviter leurs pieges, pour ne pas se laisser surprendre par leurs illusions, & en un mot pour conserver dans son entier la pureté de la Foy & de la saine doctrine ; estoit avec l'aide de Dieu, de munir d'abord sa foy de deux choses, de l'Ecriture Sainte, & de la tradition de l'Eglise Catholique.*

Et apres avoir montré la nécessité qu'il y a de joindre la tradition de l'Eglise à l'authorité de l'Ecriture, il adjouste : *Qu'à cause de tous les détours de tant d'erreurs differentes, & parce que les heretiques pour establir leurs nouveautez, expliquent l'Ecriture Sainte, chacun à sa maniere particulière ; il est nécessaire de se renfermer dans de certaines bornes, & que l'interpretation de l'Ecriture soit reglée selon le sens Catholique & universellement receu dans l'Eglise. Mais parce qu'il restoit encore vne difficulté qui estoit de sçavoir ce que c'est proprement qu'un sens & un dogme Catholique. Il dit, que dans l'Eglise Catho-*

Sæpè igitur magno studio & summa attentione perquirens & quam plurimis sanctitate & doctrinâ præstantibus viris, quoniam modo possim certa quadam & quasi generali ac regulari via catholica fidei veritatem ab heretica pravitatis falsitate disceinere, hujusmodi semper respondsum ab omnibus ferè retuli, quod siue ego, siue quis vellet exsurgentium hereticorum fraudes reprehendere laqueosque visitare, & inde fana sanctorumque integrum permanere, duplice modo munire fidem suam Domino adjuvante debet: primum scilicet divinitate legis authoritate, tum deinde Ecclesiæ Catholicae traditione. Vincent. Lerin. commonitor. I.

Atqui ideo multæ necessæ est propter tantos tam varij erroris anfractus, ut prophetica & Apostolica interpretationis linea secundum Ecclesiasticæ & Catholici sensus normam dirigatur.

Idem Ibidem.

In ipsa item Catholica Ecclesia magno-

perè curandum est, vt
id teneamus, quod vbi
que, quod semper quod
ab omnibus creditum
est: hoc est etenim ve-
rè proprieque catholi-
cum. *Idem. bid.*

lique, il faut principalement s'en tenir à ce qui a été
creu dans tous les temps, dans tous les lieux, & par
tous les Fidelles; car c'est proprement & véritable-
ment ce qu'on doit appeller un dogme Catholique. De
maniere qu'au sentiment de ce sçavant homme, le
vray moyen de trouver la verité Catholique,
c'est si nous suivons l'universalité, l'antiquité, & le
consentement uniforme. Enfin apres avoir fait voir de
quelle maniere il faut prendre l'universalité, l'an-
tiquité, & le consentement. Il conclut ainsi. Que
doit donc faire un Chrestien Catholique, s'il voit qu'une
partie de l'Eglise se separe de la Communion de la Foy
universelle? qu'il prefere la santé de tout le corps à ce
membre corrompu. Mais si l'erreur respond si fort son
air contagieux, qu'il semble qu'elle devienne generale?
qu'il ait recours à l'antiquité qui est hors de ses attein-
tes, & que le venim de la nouveauté ne peut plus cor-
rompre. Si cette erreur se vante qu'elle a eu des defen-
seurs dans l'antiquité peut estre deux ou trois personnes,
ou si vous voulez un Diocese, peut-estre mesme une
Province entiere? Qu'il voye si l'Eglise universelle n'a
rien definy autrefois là-dessus dans ses assemblées legi-
times, & dans ses Conciles généraux. Que s'il ne trou-
ve pas ce qui cherche dans ses decisions. Qu'il aille con-
sulter ces sacrez monumens de l'antiquité, les écrits des
Saints Peres, qui ont vescu dans tous les temps, & dans
tous les lieux, & qui estoient unis de communion &
de Foy avec l'Eglise Catholique: qu'il voye ce qu'ils en
ont dit; & quand il aura reconnu non pas ce qu'un ou
deux seulement, mais ce que tous ensemble auront escrit,
auront

auront crû, auront enseigné clairement, constamment, souvent, & d'un consentement uniforme : pour lors qu'il soit persuadé, qu'indubitablement, c'est ce qu'il faut croire.

inter se majorum consulat interrogetque sententias, eorum duntaxat, qui diversis licet temporibus & locis in vnius tamen Ecclesiae Catholice communione & fide permanentes, magistri probabiles extiterunt, & quicquid non vnuus aut duo tantum, sed omnes pariter uno codem que consenserunt, frequenter, perseveranter, tenuisse, scripsisse, docuisse cognoverit, id sibi quoque intelligat absque vlla dubitatione credendum. *Iadem. Ibid.*

versalis Cœtili de
creta præponat.
Quid si tale aliquid
emergat, ubi nihil
ciusmodi reperi-
tur? tunc operam
dabit, ut conlatas

Que si enfin apres toutes ses recherches il trouve, ou que les PP. n'en ont rien dit, ou que l'Eglise Catholique n'a jamais été uniforme de sentiment sur ce sujet, qu'il demeure dans les bornes de la modestie & de la sobrieté, dont parle l'Apôtre ^{Rom. 12.} escrivant aux Romains: *Non plus sapere, quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.* Qu'il se souvienne qu'il y a de certaines choses dans lesquelles il vaut bien mieux estre des humbles ignorans, que des curieux temeraires, imitant en celal'Eglise nôtre Mere. *Magis elegit sobrietas Ecclesiae*, dit un grand Archevesque, *cum pietate nescire, quam aliquid frivolum & apocryphum inde tenendo docere.* ^{Ado Viennensis.}

Voilà donc M. F. quel est le moyen de trouver la vérité. Voilà comme tous les saints Peres, & tous les véritables Theologiens en ont usé, quand ils ont entrepris de combattre les Heresies, & voilà la maniere dont les Conciles se sont servis pour faire leur decisions. Aussi le S. Concile de Trente, connoissant que la pluspart des erreurs n'étoient venuës que de ce qu'on s'estoit esloigné de cette voie Royale, a jugé qu'il estoit de la dernie-

re consequence d'en faire une regle, c'est dans la 4. Seance, & afin qu'elle fust plus Religieusement observée, on a trouvé à propos de l'insérer même dans la profession de Foy, que l'on fait faire aux Ministres de l'Eglise, en ces termes. *Semblablement aussi je recoy l'escriture Sainte dans le sens qu'a toujours tenu & tient encore la S. Eglise ma Mere, à laquelle il appartient de juger du vray sens, & de l'interpretation des Saintes Escriptures. Et je proteste que je ne la prendray, & que je ne l'interpreteray jamais que selon le consentement unanime des Peres.* Et à la fin de cette profession de Foy on leur fait mettre les mains sur les

saintes Evangiles, & on leur fait dire : *Ie le promets, je le vouë, & je le jure; ainsi Dieu me soit en aide & ces saintes Evangiles. Dieu veüille, M. F. que tous les*

Ministres & tous les Docteurs de l'Eglise, qui se meslent d'enseigner ou d'écrire, se souviennent toujours de cette promesse, de ce vœu, & de ce serment solemnel qu'ils ont fait à Dieu, qu'on n'aille point prendre ny le Platon ny l'Aristote, pour juger de nos dogmes & de nos maximes : ou pour les arbitres du sens des escriptures ; mais la tradition constante de l'Eglise. Qu'on ne voye jamais paroistre dans les matieres sacrées de la Foy ou des mœurs des Chrestiens, ces ouvrages tout prophanes qui feroient gemir l'Eglise, & qui bien loing de l'édifier & de la défendre, ne serviroient qu'à exposer la Religion à la risée des infideles. Mais qu'on ne parle dans les Escoles Chrestiennes que le langage de l'Ecriture, des Conciles, des Pe-

Item sacram scripturam iuxta eum sensum quem tenuit & tenet sancta mater Ecclesia, cuius est iudicare de vero sensu & interpretatione sacra-rum, scripturarum admitto; nec eam vñquam, nisi iuxta vñaniam consensum Patrum accipi-am & interpretabor. In Profess. fid.

Ego idem. N. spon-deo, voveo, ac iuro: sic me Deus a-ciuver & hæc sancta Dei Evangelia.

Ibid:

res & des SS. Docteurs, voilà quelle est la regle, que l'Eglise nous a prescrite, sur laquelle nous avons juré, & de laquelle par consequent nous ne scaurions nous éloigner, sans estre convaincus de faire schisme avec l'Eglise, particulièrement avec l'Eglise Romaine, & sans estre en même temps coupables d'une infidélité à Dieu même, & d'un horrible parjure.

Voudrons-nous après cela M. F. paroistre plus éclairez que tout un Concile & que toute l'Eglise même. Oserons-nous dire que cette regle n'est pas juste, ou qu'elle est défectueuse, pour établir en sa place je ne scaay quelles traditions secrètes & sans témoins, que l'on a voulu nommer d'un certain nom Barbare que l'on n'a pû entendre. Ne feroit-ce pas arracher les armes des mains de l'Eglise, & livrer cette Epouse Sacrée de I E S V S-CHRIST entre les mains de ses ennemis? Le moyen de résister apres cela aux Heresies, & de les combattre? ne feroit-ce pas autoriser les nouvelles révélations des premiers Herétiques; ou l'ancienne nouveauté de certains visionnaires, & en même-
temps, dit Tertullien, accuser I E S V S-CHRIST d'avoir donné pour Apostres à son Eglise des ignorans ou des fourbes? La Foy n'est-elle pas aussi ancienne que l'Eglise? & avec quel front peut-on avancer qu'il y ait des veritez & des dogmes, qui ayent toujours été crûs pendant plus de dix-sept cens ans par toute l'Eglise, desquels cependant il ne paroisse aucun témoignage, ny aucun vestige dans l'Escri-

Tradition pecto-
rale,

In veroque Chri-
stum reprehensioni
subiicientes, qui
aut minus instru-
ctos, aut parum
simplices Aposto-
los miserit.
Tertull. de prescript.
heretico. c. 22.

Aussi mes Peres vous n'avez pû souffrir sans horreur & sans indignation une si pernicieuse nouveauté , dont les suites sont si funestes ; puis qu'elle va non seulement au renversement de la Religion & de l'Eglise ; mais encore à un bouleversement general des Etats , à ébranler les couronnes les plus affermies , & jusqu'à ôter même la seureté à la personne Sacrée des Roys & des Monarques.

Vous en aviez déjà témoigné vostre sentiment quâd vous condamnastes cette proposition de cet insigne corrupteur Amedée. *I'estime que toutes choses*
sont aujourd'huy bien mieux examinées qu'elles n'ont ja-
mais esté, & c'est pourquoy en toute matière ; mais princi-
palement en matière de morale , je lis & je suis plus volon-
tiers les Auteurs nouveaux que les anciens. Cette proposi-
tion, distes-vous, est fausse, temeraire, perilleuse dans les
mœurs injurieuse aux SS. PP. & aux anciens Docteurs de
l'Eglise. Mais vous vous en estes expliquez encore
plus clairement dans la dernière censure que vous
en avez faite contre certaines Theses Fanatiques.
C'est dans l'avertissement si salutaire & si sage que
vous donnez à tous les Theologiens Catholiques ,
les paroles en sont trop belles pour n'en pas faire
part à cette auguste Assemblée , & je ne pourrois
pas les passer sous silence sans estre coupable d'a-
voir trahi l'honneur d'un Corps , pour qui je suis
obligé d'avoit tous les respects & toutes les vene-
rations imaginables , & sans passer en mesme

Censar. Facultat. Paris.
adversus Amedeum
Guimenium

Puto omnia esse ho-
die melius examinata
& hanc obrem in om-
ni materia & præci-
pue morali libentius
juniores quâ n' anti-
quiores lego & sequor.
Hæc p̄positio , falsa
est , temeraria , in mo-
ribus periculosa , San-
ctis patribus & anti-
quis Doctoribus con-
tumeliosa ,

temps pour le plus méconnoissant & le plus injuste de tous les hommes. Je ne rapporteray point ce que vous dites dans la Preface qui est admirable , je m'arreste seulement à ces paroles qui font la conclusion de toute la Censure.

La sacrée Faculté a jugé qu'il estoit de son devoir de donner cet avertissement salutaire à tous les Theologiens Catholiques , & mesme d'en faire un commandement exprés à tous ses membres , d'éviter soigneusement toutes les questions vaines & inutiles , de fuir toutes les nouveautez profanes , mesme dans les paroles , suivant le precepte de l'Apostre , & de parler toujours le langage ancien de leurs Peres , c'est à dire vn langage qui soit pur , & qui soit exempt de corruption.

Qu'ils ne fassent point vanité d'inventer ou de defendre je ne scay quelles vaines subtilitez nouvelles & dangereuses , & qu'ils ne deshonorent point la Theologie Chrestienne , l'embarrassant par de certaines obscuritez affectées , qui bien loin d'éclairer l'esprit , ne servent qu'à l'aveugler , & à le remplir de tenebres. Mais qu'ils se souviennent de quelle importance est la profession d'un Theologien Catholique , & combien ses occupations doivent estre sericuses. Qu'il marche toujours dans les voyes droites , qu'il ne travaille qu'aux choses qui peuvent estre utiles pour l'edification de l'Eglise , & qu'il s'estudie sans cesse à s'instruire à fond d'une pure & saine doctrine ; & pour cela qu'il aille puiser dans les bonnes sources , c'est à dire l'Ecriture Sainte , dans les Conciles , dans les Peres , & dans les Docteurs Catholiques , qui ont esté en plus grande esti-

*Conclus. Censur Thiol.
Paris. aduersus Theatin.
Facultas pro sua parte,
proque sui mun-
ris atque officij ratio-
ne. Theologos omnes
monendos censuit,
suisque præcepit , vt
mandati Apostolici
memores devitent
quæstiones quæ sunt
inutiles & vanæ , ac
profanas rerum , vo-
cumque novitatis,
formamque habeant
semper sanorum ver-
borum , neve in vanis
argutiis excogitandis
atque propugnandis
sibi placeant , aut ex-
cisis ambagibus Theo-
logiam involvant,
ejusque dignitate no-
vis ac periculis sub-
tilitatibus dehone-
stant. Imo vero assi-
duè cogitent , quæcum sit
grave Theologi mu-
nus , seque ad utilia &
recta conferant , ac
sanam Doctrinam lex
ipsis fontibus , id est
sacris scripturis arque
Conciliis eque sanctis
Patribus ac probatis-
simis quibusque Do-
ctoribus stultiosè dis-
cant ac sincere tradat,*

Voilà mes Peres, quels sont vos sentimens, vous voulez que l'on ait recours à l'antiquité, que l'on aille consulter ces illustres morts, ces fideles dépositaires de la verité. Voilà, dites-vous, les vives sources, où l'on doit puiser, & non pas dans ces ruisseaux bourbeux & corrompus : En effet c'est le moyen de trouver la pureté de la Doctrine, & ce sera encore en mesme-temps, le moyen de nous corriger, si nous estions assez mal-heureux de tomber dans l'erreur : c'est ma dernière partie.

TROISIEME PARTIE.

VOUS avez veu M. F. dans les deux premières parties de ce discours, que c'estoit deux grands crimes de trahir les interests de la verité par son silence, & de la corrompre par des déguisemens artificieux ; mais maintenant je veux vous montrer, que c'est incomparblement un bien plus grand mal de cōbattre ouvertement la verité reconnue, & de perseverer avec opinaistreté dans son erreur, & que c'est mesme le comble de l'impiété & de l'injustice ; puisque dans le sentiment general de tous les Peres de l'Eglise, & de tous les Docteurs Catholiques, cette impenitence finale est proprement le blasphème contre le S. Esprit, dont il est parlé dans l'Evangile, qui ne reçoit point de pardon ny en ce siecle ny en l'autre. *Qui autem dixerit contra Spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in hoc saeculo, neque in futuro.*

En effet ce peché est si grand qu'il s'en prend à Dieu mesme, & qu'il l'attaque pour ainsi dire à la prunelle de l'œil, puis qu'il n'est rien dont Dieu soit si jaloux que de sa verité, comme il est la vérité par essence: *Quoniam Christus est veritas*, & on peut dire qu'il n'y a point de crime qui soit si opposé à la predication de l'Evangile & au dessein du Fils de Dieu venant au monde, que cette opinion astreinte que l'on peut appeler le peché des Demons.

La premiere leçon que IESVS-CHRIST fit aux hommes: la premiere parole qui sortit de cette bouche Sacrée, quand il commençait à prêcher, fut celle-cy. *Penitentiā agite, appropinquavit enim regnum cælorum*, vous avez offendé Dieu & vous avez irrité sa colère par vos crimes, faites donc pénitence. Voilà quel est le raisonnement de IESVS-CHRIST, y eut il jamais une conclusion plus juste une conséquence mieux tirée? mais quel est le raisonnement de ces ennemis déclarez de la vérité: j'ay offendé Dieu par mes crimes: donc il faut continuer de l'offenser: je me suis perdu par ma faute, il faut donc achever de me perdre: j'ay combattu la vérité, & je me suis engagé volontairement dans l'erreur, il faut donc que j'y persevere: en un mot j'ay peché, donc il n'en faut point faire pénitence. N'est ce pas là M F. le plus horrible renversement qui fut jamais? y eut-il jamais un raisonnement plus injuste, plus injurieux à IESVS-CHRIST, & plus contraire à la raison même?

Voilà cependant M.F. quelle est l'étrange maniere de raisonner de tous ceux qui combatent la verité reconnue, & qui sont opiniastres à perseverer dans l'erreur: nous en avons un exemple celebre dans la personne des Scribes & des Phatisiens, qui condamnerent S. Pierre & S. Iean, c'est aux Chapitres quatrième & cinquième des actes des Apostres, permettez-moy de vous en faire le reçit en peu de mots, afin que vous voyez jusques où va la rage & la malice de ces juges iniques, qui étoient obstinez à demeurer dans leur erreur & dans leur aveuglement.

Comme les Apostres S. Pierre & S. Iean préchoient, les Magistrats du Temple & les Saducéens vinrent & se saisirent de ces deux Apostres, qu'ils firent garder jusques au lendemain, S. Luc remarque que la raison pour laquelle ils furent arrêtez, fut parce qu'ils se mesloient d'enseigner le peuple & particulierement; parce qu'ils préchoient la resurrection des morts, en I. C. & par I. C. Le lendemain estant venu, il se fit une assemblée des Princes, des Anciens, des Scribes, & de tous ceux qui estoient de la race des Prestres, entre lesquels les premiers & les plus considerables étoient, Anne Prince des Prestres, Cayphe, Iean & Alexandre, peut-estre n'avoient-ils jamais fait une assemblée si nombreuse: si tost que tout le monde fut entré, ils firent venir les Apostres au milieu d'eux; & parce que le miracle de la guérison du boiteux étoit ce qui faisoit le plus de bruit,

&

& qui les mettoit le plus en peine, ils leur demandent d'abord, par quelle puissance & au nom de qui ils avoient fait cela. S. Pierre remply du S. Esprit, répond avec une liberté & une fermeté qui étonnent ces Juges ; écoutez, dit-il, Princes du peuple & vous Anciens; puis qu'il s'agit icy aujour-d'huy de vous rendre raison sur la guerison d'un malade, que c'est le sujet pour lequel vous nous avez fait venir comparoistre devant vous, que c'est le crime pretendu dont on nous accuse, & que c'est sur cela que l'on veut faire nostre procez: je veux que vous sçachiez & que tout le monde l'entende, que c'est au nom de I E S V S - C H R I S T de Nazaret, celuy-là mesme que vous avez Crucifié & que Dieu resuscité des morts. C'est en son nom que cét hōme que vous voyez devant vos yeux est fain: C'est cette pierre que vous avez rebutée, vous qui estiez establis pour édifier le Téple de l'Eglise, & qui est devenuë la pierre angulaire qui soutient l'Edifice : & je vous annonce de la part de Dieu qu'il n'y a point d'autre nom sous le Ciel, sur qui les hōmes puissent fōder l'esperance de leur salut.

Ne Voilà par M. F. une réponse bien genereuse & bien sincere : Il n'y a point là de détours, point de dissimulations, point de ces accommodemens lâches, ny de ces temperemens politiques de la prudence humaine: Aussi l'Evangeliste remarque que les juges voyant la constance de Pierre & de Iean, estoient dans l'admiration & dans l'étonnement, ils sçavoient que c'estoient des gens sans

lettres & de la lie du peuple. *Comperto quod homines essent sine litteris & idiotæ* : Cependant les entendant parler avec tant de force & tant d'eloquence , dire des choses si relevées & d'une erudition si profonde , leur conscience leur faisoit avouer qu'il falloit bien qu'il y eut là quelque chose de grand & d'extraordinaire. D'ailleurs se souvenant que c'estoit ceux-là mesmes qu'ils avoient veu dans la compagnie de I E S V S - C H R I S T Ils ne pouvoient pas s'empescher de reconnoistre qu'ils estoient sincères , & ils ne pouvoient pas dire que c'estoit l'intérêt qui les faisoit parler ; puis qu'ils ne rougissent point d'agir au nom & comme Disciples de celuy auquel ils avoient veu souffrir tant d'indignitez & tant d'opprobres. Et puis enfin , ils voyoient devant leurs yeux cet homme qu'ils connoissoient tous , parfaitement guery , cela frappoit les yeux de tout le monde , il n'y avoit pas moyen de le contredire. De maniere que ne s'chant quelle resolution prendre là-dessus , parce que leur esprit estoit combatu d'une infinité de pensées différentes , ils firent retirer les Apostres pour déliberer entr'eux de ce qu'ils avoient à faire : & voicy comme ils y procedent.

Que ferons-nous disent ils à ces gens-là ? car enfin le miracle qu'ils ont fait est trop clair & trop évident , il est connu de tous les habitans de Ierusalem , & nous ne le pouvons pas nier nous mêmes. Qui a-il donc à faire dans cette rencontre ? Vous jugez bien M. F. qu'il n'estoit rien de si na-

turel, que de conclure. Donc il faut se rendre à la vérité reconnue : Mais ce n'est pas ainsi que l'on en agit parmy les gens de cabale. *Venundati sunt ut facerent malum, expectavi ut faceret judicium, & ecce iniquitas : & justitiam, & ecce clamor.* Voicy quelle est la conclusion de toute leur délibération : nous savons que la justice & la vérité sont du côté de ces gens-là , nous en sommes convaincus : mais ils ne sauroient prescher au nom de I E S V S - C H R I S T , sans faire tort à nostre réputation & sans blesser nostre autorité : Nous ne pourrons pas éviter de passer pour injustes de l'avoir fait mourir , & indubitablement nous attirerons le sang que nous avons répandu sur nos têtes. Ajoutez encore à cela qu'il seroit honteux pour nous , qui sommes en crédit parmy les peuples , un grand corps aussi considérable que le nôtre , nous qui sommes des Docteurs & des Maîtres , *amant vocari Rabbi* , de paroistre légers & inconstans dans nos premières résolutions. Donc puis qu'il y va de nostre intérêt , de nostre honneur , & de nostre autorité , il faut soutenir ce que nous avons fait. Nous avons déjà condamné la Doctrine & la personne de cet homme-là ; il fautachever de le perdre d'honneur & de réputation , & il faut le persécuter sans relâche en la personne de tous ceux qui entreprendront de le défendre. Il les faut donc faire venir & leur dire que la compagnie ne trouve pas bon qu'ils preschent davantage au nom de cet homme , & qu'elle leur défend sous peine d'é-

tre severement punis. Voilà M. F. Les raisonnemens & les resolutions les plus ordinaires de ceux qui sont opiniastres à perseverer dans l'erreur, principalement quand la verité nuit à leurs intérêts; ils ne craignent point d'étouffer toutes leurs lumières, & de renoncer à tous les sentimens d'équité, pour n'écouter plus que leur passion: après quoy faut il s'étonner s'ils conlquent toujours à quelque chose d'injuste, & s'ils élèvent ainsi l'idole de l'honneur & de l'intérêt, pour le mettre en la place de la justice & de la vérité? disons plus, pour le mettre en la place de Dieu même.

Je vous laisse à faire les reflexions que l'on peut faire sur cet exemple de l'injustice. C'est assez de l'avoir représenté à vos yeux pour vous en donner de l'horreur. Et il ne me reste plus que de vous exhorter par l'honneur que vous devez à Dieu, par l'intérêt de la Justice, par l'amour de la vérité, par le zèle du salut des âmes, par la tendresse que vous devez avoir pour l'Eglise vostre Mère, & en un mot, pour me servir des termes du grand Apostre, de vous conjurer par les entrailles de la miséricorde de IESVS-CHRIST, de ne pas suivre ces exemples. Rendez vous toujours à la vérité reconnue. Et si vous estiez assez foibles de tomber dans l'erreur, soyez assez humbles pour reconnoistre vostre faute. Souvenez vous de cette belle maxime du grand Augustin, & qu'il a si bien pratiquée luy-même; Celuy, dit ce Père, qui n'a pu atteindre iusques à ce degré sublime de sagesse, de ne

Qui primas non potuit habere sapientie, secundas habeat partes modestiae: t qui non valuit omnia impos-

rien avancer, dont il fust obligé de se repentir: qu'il ait au moins la modestie de corriger les choses qu'il connoistra qu'il ne falloit pas dire. Et dans un autre endroit: *Je ne rougiray jamais, quand je douteray de quelque chose, d'en demander l'eclaircissement; et je n'auray point de bonte d'apprendre de ceux qui auront assez de charité pour me faire reconnoistre mon erreur.* Partant qui que ce soit qui lise cét ouvrage, je le conjure de le lire dans cette disposition d'esprit, que par tout où il verra assurément que j'ay dit la vérité, qu'il la suive avec moy. Si je suis assez heureux de le détrumper peut-estre de quelque erreur, qu'il ait recours à moy. Mais aussi s'il a assez de lumiere pour voir que je me suis trompé moy me me, je me soumets à sa censure, et je souhaite de tout mon cœur qu'il me rappelle de mon égarement. Voilà M. F. ce que j'appelle un Docteur véritablement humble: Aussi Facundus Evesque d'Hermitane pressant ses ennemis par cét exemple, dit ces paroles admirables.

Qui oseroit apres cela traiter le grand Augustin d'Heretique, quand il seroit tombé et me me demeuré dans quelque erreur, parce qu'il ne se seroit peut estre point trouvé personne assez éclairée ou assez charitable pour l'avertir de sa faute? Luy qui marche dans cette voye Royale de la charité qui va droit à Dieu, luy qui non seulement est tout prest de se corriger; mais encore qui conjure tous ceux qui liront ses ouvrages de le corriger: cette préparation d'esprit n'est-elle pas mesme quelque chose de plus qu'une correction.

Voilà M. F. quelle doit estre la disposition de tous les Docteurs Catholiques; parce que dit le

nitenda dicere, saltet
pénitentia quæ cognoscit
dicenda non
fuisse. Et dans un autre
endroit: nec pigebit
autem me, sicubi ha-
bito, querere, nec pu-
debi, sicubi erro, dis-
cere, proinde quisquis
haec legit, ubi pariter
certus est pergit mi-
rum: ubi errorem suum
cognoscit, redat ad
me. ubi meum, revo-
cat me. Quis itaque
Augustinum sic ingre-
dientem viam chari-
tatis & ad Deum ten-
denter, ut profitetur
quod cibi erra-
rit, eum discere non
puderet, & hortantem
ut ab ipso revocaretur
errore, haereticum di-
cent, vel si in his si-
cuit jam diximus, pro-
baret errasse, & nemini
ne admonente etiam
in errore mississe, cum
ipsa preparatio men-
tis ad correndum, &
exhortatio ejus, ut à
suo revocaretur erre-
re, plusquam correctio
debeat estimari.

*Aeg. lib. 2. retract.
cap. 1.
S. Aug apud Facund.
Hermitane. lib. II. c. 6.*

mesme Evesque dans un autre endroit. On n'est pas heretique pour ne pas sçavoir toutes choses , principalement quand on est toujours prest de se rendre à la verité reconnue : Il n'y a que l'opiniastreté à defendre son erreur, qui rende les hommes heretiques. Cela veut dire , que si la generosité & la sincerité sont nécessaires à vn Docteur de l'Eglise de Dieu. Il faut encore , qu'elles soient accompagnées de cette humilité Chrestienne, sans laquelle elles degenereroient infailliblement en temerité & en orgueil. Et cela nous devroit apprendre aussi que ce sont deux extremitez également dangereuses, de douter de tout , & de ne vouloir jamais douter de rien. Parcourez tous les siecles de l'Eglise , & vous verrez que les plus grands Saints & les plus grands Docteurs ont esté en mesme temps les plus humbles à connoistre leur erreur , & à se défier de leur propre lumiere , parce qu'ils sçavoient qu'il y a bien des pas glissans où les plus sçavants sont sujets à tomber. Considerez avec quelle soumission saint Pierre se rend à la correction de saint Paul , & prenez garde que tous ceux qui luy ont succédé dans le premier Siege de l'Eglise , n'ont jamais manqué de témoigner publiquement à toute l'Eglise , qu'ils estoient prests de corriger toutes les erreurs ausquelles ils confesssoient ingenuement estre sujets, aussi bien que le reste des hommes. Ils avoient appris de leur illustre Predecesseur qu'ils devoient estre *formæ facti gregis* , le modele des autres :

*Sive igitur debemus,
quod hereticum non
faciat ignorantia quæ
doctrinæ veritatis con-
tumâ x non est, sed po-
tius obstinata defensio
falsitatis.*

Facund. hermianens.
lib. 12. c. 6.

Si le Pasteur de l'Eglise, dit Saint Gregoire le Grand, si le Prince des Apostres, c'est homme qui fai-
soit des miracles & des prodiges d'une maniere si sin-
guliere a bien rendu raison avec humilité aux Chre-
stiens qui le repronoient d'avoir esté chez un Gentil.

A plus forte raison nous qui sommes pecheurs devons
nous humblement rendre raison de nostre conduite, &

appaiser ainsi ceux qui y trouvent à redire. Ils sça-
voient que leurs fautes n'estoient pas seulement
les fautes d'un homme particulier; mais qu'elles
estoient des scandales pernicieux à tout l'Eglise,

& que bien loin que leur dignité les mist à cou-
vert, c'estoit au contraire ce qui les devoit faire
trembler davantage. Toutes ces fautes retomberoient
sur nous, dit le Pape Hilarus, Qui faisons l'Office de
premier Prestre, si nous trahissons la cause de Dieu par
nostre negligence; parce que nous nous souvenons de
quelle maniere Dieu menace les Prestres lasches, &
nous sçavons que plus un homme est élevé en dignité
& en honneur, ses fautes en sont plus grandes, &
que ce qui rend les cheutes des Prestres plus dange-
reuses, c'est la hauteur de leur élévation.

C'est pour cela que saint Gregoire dans la Let-
tre qu'il escrit à un Evesque d'Illyrie, qu'il avoit
requis charitablement de quelque desordre,
& qui vouloit se defendre, sur quelques paroles
de saint Paul mal entenduës, luy parle en ces
termes. Cela seroit bon à dire à une personne qui se
meleroit de juger ceux qui ne sont point commis à ses
soins. Mais apres que par la misericorde de Dieu nous

Si ergo, pastor Ecclesie
Apostolorum Princeps,
signa & miracula in-
gulariter faciens, non
dignatus est in cau-
sa reprobationis fax-
rationem humiliter
reddere; quanto ma-
gis nos peccatores, cu-
de re aliqua reprobren-
sores nostros ratione
humili placare debe-
mus. Greg. 1. lib. 3.
op. 39.

Quia nos, qui poti-
simi sacerdotis admi-
nistramus officia, ta-
lium transgressionum
culpa respicit, si in
causa Dei desiderueri-
mus inventi, quia me-
minimus, quod time-
re debemus qualiter
comminetur Dominus
negligentia sacerdo-
rum? si quidem reatu
majore delinquit, qui
potiori honore perfic-
citur & graviora facit
vitia sacerdotum, su-
blimitas personarum.
Hilar. Pap. in Concil.
Romau.

Hac ergo sententia
solummodo propter
eos data est, qui illos
iudicare student, que-
rum sibi cura com-
missa non est, ut post-
quam nos authore
Deo unum sumus, si
ea quæ nobis corri-
genda sunt tacemus,
valde delinquimus.

Ecce fraternitas tua
xgrè tulit se de con-
viniis à me esse repre-
hensam, cum ego, qui
hanc & si non vitia ta-
men loco trahendis,
ab omnibus cor-
ripis, ab omnibus e-
mendari parvus fisi.
Et hunc solum mihi
amicum xstimo, per
cujus linguam ante
apparitionem distin-
cti judicis mere matu-
las mentis tergo.

Greg. lib. 2. indist. 10.
ep. 37. ad Natal. sa-
lonitan.

sommes devenus une mesme chose, pourrions nous taire,
sans estre criminels, les fautes que nous voyons à corri-
ger dans nos Freres? Vous avez trouvé mauvais,
mon cher Frere, que je vous aye repris de quelques ex-
cés dans vos festins: Et moy qui suis au dessus de vous
par le rang que je tiens, quoy que ie ne le sois pas par la
Sainteté de ma vie, ie suis prest de recevoir la corre-
ction charitable de tous mes Freres; & je vous proteste
que ie regarderay toujours comme un Amy singulier,
celuy duquel la langue servira à purifier mon ame de
toutes ses souillures, avant la venue de ce juge si rigou-
reux, & si terrible.

Si quid forte subreptū
fuit optat magis animus corrigere, quam
ab xquitate & ratio-
nis tramite deviare,
vel alii corrigenda
relinquere.

Greg. 7. lib. 9 ep. 31.
ad Haganon. Epis.

C'est ce qui faisoit dire à Gregoire VII. S'il ar-
rive que nous nous soyons trompez en quelque chose,
soit par mesgarde, soit par surprise, nous aimons bien
mieux nous corriger nous mesme de bonne heure, que
de nous écarter des voyes de la raison & de la justice,
& que de laisser mesme ce soin à d'autres apres nous.
Voyez-vous quelle precaution il apporte, pour
empescher que l'erreur ne triomphe de la verité.

C'est par la mesme raison que Pascal II. avouë
sa faute, & qu'il implore les prieres de ses Con-
freres pour obtenir le pardon, & la misericorde
de Dieu. Je l'ay fait, dit cét humble Pape, parce
que ie suis sujet aux foiblesses ordinaires des Hommes,
& que ie ne suis que poudre & que cendre. Je confesse
ingenuement que j'en ay mal usé; & c'est pourquoy je
vous conjure tous de prier Dieu qu'il me pardonne
cette faute. Y eut-il jamais un aveu plus sincere, &
une disposition plus Chrestienne.

C'est

Ecce autem ut homo,
quia pulvis sum & ci-
nus. Fateor me male
egisse, sed rogo vos
omnes, orate pro me
ad Deum ut indulget
mihi.

Pascal. 2. in Concil. 3.
Lateranens.

C'est encore ce qui obligea Gregoire XI. connoissant le danger où il avoit été durant son Pontificat, devant que de mourir, & d'aller rendre compte au Tribunal de la Justice de Dieu, de laisser à la posterité un testament par lequel il protestoit qu'il veulloit mourir en véritable Chrestien, comme vn véritable enfant de l'Eglise, & reparer tous les scandales qu'il auroit pû donner, declarant qu'il condamnoit luy-mesme par avance sincèrement & de bonne foy toutes les erreurs, dans lesquelles il auroit été assez mal-heureux de tomber, de quelque maniere que ce fust: car en ce temps-là, M. F. on n'avoit pas encore bien apris l'art de diviser le Pape en deux hommes. *En outre nous disons, & nous protestons de nostre science certaine, que s'il se trouvoit par mal-heur que nous eussions dit quelque chose d'erronée contre la Foy Catholique, de laquelle devant Dieu & devant les hommes nous faisons profession plus que personne du monde, comme nous y sommes obligés, & dans laquelle nous desirons vivre & mourir; soit dans le Consistoire, ou dans vn Concile; soit dans les Conférences publiques, ou particulières; soit par quelques paroles qui pourroient nous estre eschapées trop legerement, ou autrement par quelque trouble, ou par une joye excessive, ou bien peut-être par quelque respect humain aux puissances, la presence des quelles nous auroit fait faire quelque chose pour leur complaire; soit par quelque chaleur, inadvertance, ou superfluité dans nos discours; à nostre escent, ce que*

Item voluntus, dicimus & protestamur ex nostra certa scientia, quod si in consistorio, aut in Concilio, vel in sermonibus, vel in collationibus publicis, vel privatis ex lapsu lingue, aut alias ex aliquo turbatione, vel etiam latitia inordinata, aut praesentia magnatum ad eosrum forsitan complacentiam; seu ex aliqua dis temperantia velina iuertentia, aut superfluitate, aliqua dixerimus erronea, contra Catholicam fidem, quā corā Deo & hominibus, vt tene-
mur, pīz cāteris pro-
fitemur, colimus, &
colere cupimus, seu
forsitan ad hārendō o-
pinionibus contrariis
Catholicę fidei scien-
ter, quod non credi-
mus, vel etiam igno-
rānter, aut dando fa-
vorem aliquibus con-
tra Catholicā reli-

religionem, obloquē-
tibus; illa exp̄sē &
specialiter revoc-
mus, detestamur, &
habere volumus pro
non dictis.

In Tomo 5. sp̄ci leg.
luca Dachery.

nous ne croyons pas, ou par ignorance; soit en donnant
faveur à ceux qui parlent contre la Religion Catholi-
que. En un mot de quelque maniere que ce soit, nous y
renonçons de bon cœur. Nous revoquons & nous de-
testons expressément & spécialement telles & semblables
choses, & voulons qu'elles soient tenuées comme non
dites. Pouvoir-on rien spécifier davantage? Voila
M. F. qu'elles sont les dernières volontés, & les
dernières pensées d'un grand Pape qui se dispose
à mourir.

Et c'est aussi pour cette considération que tou-
tes les fois qu'il y a quelque chose de grand à faire
par le saint Siege, comme est la canonisation des
Saints, le souverain Pontife commence d'abord

Antequam ad pronū-
ciam, veniamus,
protestamur publicē,
apud vos præsentes,
quod per hunc actum
canouisationis non
intendimus aliquid
facere quod sit contra
fidem, aut Catholicam
Ecclesiam, sive hono-
rem Dei. Refertur apud
Christophorum Acar-
tellum Corogr. Episc.
lib. 1. Ceremon. Rem.
Eccles. sect. 6.

Et c'est aussi pour cette considération que tou-
tes les fois qu'il y a quelque chose de grand à faire
par le saint Siege, comme est la canonisation des
Saints, le souverain Pontife commence d'abord

par cette protestation solennelle. Avant que de pro-
noncer, nous protestons publiquement devant vous
tous qui estes icy presens, que par cet acte de canonization,
nostre intention n'est point de rien faire, qui soit contre
la Foy Catholique, contre l'Eglise, ou contre l'honneur
de Dieu. Declarant par là qu'il se soumet à l'Egli-
se comme vn enfant à sa mere: & que s'il arrivoit
contre son intention de blesser la Foy Catholi-
que, l'honneur de Dieu ou de l'Eglise, il proteste
qu'il y renonce avant toutes choses, & qu'il est
dans la disposition de s'en corriger. Enfin, M.F.
sans m'arrester davantage à faire vn plus long
denombrement de ces grands Evesques qui ont
occupé le Saint Siege: Il me suffit de vous dire avec
saint Bernard. Qu'une des principales prerogatives
du Siege Apostolique, c'est de revoquer ce qu'il con-

Hot solet habere præ-
cipuum Apostolica
sedes, vt non pigeat
revocare, quod, à se
forte deprehenderit
fraude eliciti, non
veritate pro merita.
Res plena æquitate &
laude digna, vt de

noist estre emané de luy par surprise, & qui n'est pas selon les regles de la vérité; & en effet, c'est une chose bien louable & bien juste, afin que personne ne puisse tirer aucun avantage de l'erreur & du mensonge, principalement dans ce saint & premier Siege de l'Eglise.

Voila les modeles que je vous propose à imiter, suivez ces exemples d'humilité & de modestie, s'il vous arrive de tomber dans l'erreur, n'y perseverez pas, rendez-vous à la vérité quand vous l'aurez reconnue, & apres cela defendez-là généreusement, mais defendez-là sans la corrompre, afin qu'apres avoir édifié l'Eglise par vostre exemple, vous alliez en recevoir la récompense dans le Ciel que je vous souhaite au nom du Pere & du Fils & du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

FIN.

APPROBATION.

Il soubs-signé Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Curé de Sainte Geneviève des Ardents en la Cité de Paris. Certifie qu'apres avoir entendu avec admiration le docte & Eloquent Sermon de M. LOYIS MARAIS Docteur en Théologie de la même Faculté. ^{je} l'ay encore leu avec vn singulier plaisir & examiné avec attention, & n'y ayant rien trouvé de contraire à la Foy Catholique, & aux bonnes mœurs, j'y ay veu & remarqué tant d'erudition & si de belles recherches de l'Ecriture Sainte, des Conciles, des Papes, des Peres de l'Eglise, & des Decrets

mēdacio nemo lucretur, præfertim apud sanctam & summam sedem.
Bernard. ep. 180. ad Inuoc.

de la sacrée Faculté de Paris, que je l'ay jugé non seulement, digne d'estre donné au public, mais encore un ouvrage tres-utile à tous les Theologiens Catholique qui font profession de soutenir genereusement les interests de la Vérité, & la doctrine généralement receuë dans toute l'Eglise. Fait à Paris le troisième jour de ^{novembre} 1666.

I. PAYEN Curé de Sainte Genevieve des Ardens.

IL est permis à Maistre Lovys MARAIS Docteur en Theologie de la Faculté de Paris de faire imprimer un Discours *De la Defense de la Vérité*, qu'il a presché le Vendredi 8. d'Octobre, veille de saint Denys 1666. dans l'Eglise Paroissiale de saint Iacques de la Boucherie, en presence de Monsieur le Recteur, & de toute l'Université assemblée, avec défense à tous Libraire, Imprimeurs, & tous autres d'imprimer ou faire imprimer ledit Discours sans la permission dudit sieur MARAIS, à peine de trois cens livres d'amande. Donné à Paris en nostre Hostel. Ce 13. d'Octobre l'an 1666.

FERAND.

Fautes survenues à l'impression.

Page 16. l. 12. si diligitis me. p. 6. l. 6. vons nous, lis. vous vous
p. 52. ligne 23. communiquante, lis. convainquant.

Faute survenues aux additions.

Page 12. ligne 18. non pascan, lis. non pascant, p. 13 ligne 10. *κεφαλλης*, lis. *κεφαλης*, p. 13. lig. 15. *νητο* lis. *νητη* p. 18. l. infirmum assumite, lis. infirmum in fide assumite, p. 19. ligne 13. utilitate, lis. utilitate, p. 30. lumen lis. ligne 10. lucem, p. 33. l. 17. *τοτονε* lis. *τοτον*, p. 34. ligne 9. *εωρακας* lis. *εωρακοι*, là même, *διηγοινται*, lis. *διηγονται*, p. 35. ligne 24. & si quæ, lis. & ei quæ, p. 36. l. 3. necesse est, lis. necesse esse, là même, là même enutriti, lis. enutriti, p. 37. l. 17. paopter lis. proper.

